FRC
25084

LE LONG PARLEMENT ET SES CRIMES,

RAPPROCHEMENS FACILES A FAIRE.

Sotte gli esempi altrui narra i suosi lasi.
Adone, Canto 6.
Sous des traits étrangers il raconte ses propres hasards.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE D'UN ROYALISTE.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LE LONG PARLEMENT ET SES CRIMES,

RAPPROCHEMENS FACILES A FAIRE.

DANS le cours de son règne, Charles Ier, Roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; avoit choqué les Anglois par plusieurs impositions qu'il avoit établies arbitrairement, et il avoit choqué les Ecossois par une Liturgie qui donnoit au service des Eglises Réformées quelque ressemblance avec le service des Eglises Catholiques.

Parmi les impositions arbitraires, la taxe des vaisseaux étoit une de celles qui blessoient le plus les Anglois.

(1633.) *Hambden* ayant refusé de payer la somme à quoi avoit été imposée une petite possession qu'il avoit dans le Comté de Bukingham, plaida sa cause devant la Chambre de l'Echiquier.

Charles avoit fait un très-bon usage du

produit de la taxe, et même M. Hume attribue aux vaisseaux construits alors, l'avantage que la Marine Angloise remporta sur la Marine Hollandoise, après la mort du Roi; mais le Parlement n'avoit pas consenti cet impôt; mais Charles avoit prétendu être seul juge de la nécessité.

La défense de *Hambden*, en établissant d'une manière triomphante, les droits de la Nation et les torts du Roi, en montrant avec force les conséquences de ces infractions aux Lois, donna aux esprits l'impulsion qui les précipita vers la liberté, l'indépendance, et leur inspira une jalouse méfiance, contre les intentions de Charles. Aux lieu d'observer, de calmer cette disposition universelle, et qui pouvoit devenir si funeste, si elle étoit heurtée, Charles s'obstina à faire recevoir sa Liturgie par le Clergé d'Ecosse, par ces mêmes Puritains farouches, qui, dans la jeunesse de Jacques Ier., père de Charles, avoient composé le *Covenant*, et le lui avoient fait signer, avant qu'il n'allât prendre possession de la Couronne d'Angleterre.

Le Covenant étoit un acte de renonciation formelle à la Religion romaine; on l'avoit rempli des invectives les plus furieuses que

jamais des Êtres humains ayent pu employer pour enflâmer leurs cœurs d'une haîne sans relâche, contre des créatures de leur espèce. On s'opposa à la Liturgie, et l'on y ajouta même alors un serment d'union, par lequel les Souscrivans s'engageoient à rejetter toute innovation religieuse, et à se défendre mutuellement contre quelqu'opposition que ce pût être : *pour la plus grande gloire de Dieu*, disoient-ils, *et pour l'avantage de leur Roi et de leur Pays.* On jugea, quelques tems après, qu'il n'y avoit que des Rébelles à Dieu et des Traîtres à la Patrie, qui fussent capables de se refuser aux engagemens d'une si sainte Ligue; en conséquence, il fut envoyé en Angleterre.

Charles règnoit sur trois Royaumes, agités entre eux par des rivalités, des haînes, et même par le besoin, ensorte que, tour-à-tour, les habitans respectifs s'éloignoient, se rapprochoient et s'éloignoient encore. Cette exposition établit une grand différence entre l'état politique des Isles Britanniques, au milieu du dernier siècle, et l'état politique de la France, à la fin de celui-ci.

Les François étoient unis, jusqu'à un certain point, par le même intérêt; tous étoient

tranquilles sur leurs opinions religieuses, et ils étoient appelés à faire valoir leurs droits ; ainsi tout sembloit conspirer pour eux.

Les rigides Covenentaires vouloient, à tout prix, abolir l'Episcopat, et dans cette espèce de frénésie, il n'y eut point d'accusations dont ils n'accablèrent le Clergé protestant. Et comme le *Covenant* étoit un point de ralliement, chose nécessaire à tous factieux, il fut ordonné de le signer, sous peine d'excommunication.

Richelieu, dont les projets ambitieux avoient été réprimés par Charles, non-seulement fomenta les troubles, qui de lEcosse menaçoient l'Angleterre, mais même il fournit secrettement aux Covenantaires, de l'argent et des armes, pour se fortifier contre leur Souverain.

Charles consentoit à diminuer l'Episcopat, mais on vonloit l'anéantir.

Cependant, Charles contraint de repousser la force par la force, est arrivé à Bervvich, à la tête d'une armée. Les Ecossois lui firent des propositions de paix (1640); il signa un traité mal conçu, et dans le cours de la même année la guerre recommença.

Bientôt on ne reconnu plus pour de *Pa*

traîtres, que les Adversaires du Roi et des Ministres. Le respect pour la Majesté royale étoit une basse flatterie, la confiance en ses promesses, une honteuse prostitution. Charles avoit réellement cherché à étendre sa prérogative, au-delà des bornes posées par les lois fondamentales de l'Angleterre. Entraîné par l'exemple de ses Prédécesseurs et par *l'usage du pouvoir*, écueil éternel de toute domination; de plus il choquoit par la Liturgie, et sa faveur pour l'Episcopat, toutes les passions alors en actions; il n'avoit saisi ni l'esprit de son siècle, ni l'indispensable nécessité d'y céder. Je le prévois à regret pour notre Nation; mais dans l'espèce de parallèle, que cet Extrait établit entre l'Angleterre et la France, tout sera à notre désavantage. Louis XVI a évité toutes les fautes graves de Charles Ier, et nous..... Mais, poursuivons. Charles avoit besoin d'un subside, pour les frais de la guerre qu'il avoit entreprise contre les Ecossois rébelles; il s'adressa aux Communes qui le refusèrent. Les Pairs sentant les nécessités du Roi, se fiant sur la parole qu'il avoit donnée, non-seulement *foi de Roi*, mais *foi de Gentilhomme*, que le Parlement seroit continué après que le subside seroit accordé,

prièrent les Communes d'avoir égard à la demande du Roi. Elles crièrent à la *violation du privilège* : Charles irrité cassa le Parlement, et fit emprisonner quelques factieux ; alors les mecontentemens s'accrurent avec une rapidité terrible : Charles multiplia les fautes : reconnoissant leurs tristes effets, il entreprit une justification qui ne servit à rien. Il étoit dit que ce malheureux Roi, bon, mais pas assez attentif à l'esprit dominant, seroit la victime de l'espèce de guerre établie entre les Rois et les Communes depuis la mort d'Elisabeth. Les malheurs de l'Angleterre, sous Henri VIII, son père, avoient disposé les Anglois à plus de docilité, et les successeurs de cette grande Reine voulurent exercer la même puissance, quoique les circonstances eussent changé par le cours naturel des choses.

Si nous revenons à nous, quelle différence ! Loin d'avoir à opposer aucune résistance à un Roi qui demandoit lui-même à sacrifier *de ses droits d'usage*, tout ce qui peut nuire au bonheur de ses peuples ; c'est lui qui nous appelle pour travailler avec lui à la réforme des abus, et à une amélioration générale.

Ce fut au milieu de l'effervescence terrible de toutes les passions excitées par le fana-

tisme et le desir d'une liberté sans bornes ; que Charles convoqua, le 3 novembre 1640, le Parlement, qui fut le long Parlement : il est aisé d'imaginer dans quel esprit furent faites les élections, et quels hommes furent choisis. S'il est facile de flatter les passions des hommes en général, il l'est encore plus de les séduire par une hypocrisie religieuse ou politique, et si le choix tomba sur quelques enthousiastes de bonne foi, le grand nombre étoient des ambitieux et des hypocrites : le cri universel étoit moins la restauration de l'Etat, que l'humiliation du Roi et l'abaissement de la Couronne.

Pym, homme ardent, dénonça dans l'une des premières Assemblées *Strafford*, Général de l'armée du Roi, grand Vice-Roi d'Irlande, attaché au Roi, jouissant de sa confiance, et ministre : ses titres et son mérite personnel le rendoient la plus noble victime que les Communes pussent choisir.

Cette dénonciation ne fut pas décidée sur le champ : après quelques discussions, Pym dit ingénuement que si l'on perdoit du temps il faudroit abandonner l'espérance de le faire juger. *Strafford* fut donc arrêté ; les Communes firent arrêter aussi *Lavvd*, Archevêque

de Cantorbery, vieillard vénérable, et le premier Personnage du Royaume. On les acccusa, l'un et l'autre, du *crime de haute trahison.*

Il s'élevoit une nouvelle Jurisdiction dans l'Etat; ceux qui avoit le plus compté sur leur crédit et sur leur pouvoir, devoient trembler devant le terrible Tribunal. Plusieurs Ministres prirent la fuite.

Les Communes avoient pris la résolution de mettre dans leur dépendance, les plus puissans Corps du Royaume. Elles jettoient l'effroi dans l'esprit de tous ceux qui étoient portés à soutenir la Monarchie chancelante : la terreur étoit un de leurs moyens. Elles recherchèrent la conduite des Administrateurs et elles appélèrent *Délinquans* tous ceux qu'elles accusèrent d'avoir prévariqué. Le crime nouveau de *Délinquance* fut appliqué à toutes les personnes et les actions qu'elles vouloient trouver coupables. Ceux mêmes employés aux douanes, Officiers et Fermiers, furent accusés de *Délinquance*, et ils achetèrent leur pardon 150,000 liv. sterlings. Le Prince n'avoit pas de Ministres, ni son Conseil de Membres qui n'eussent quelqu'accusation à craindre. Pour rendre leur pouvoir

uniforme, c'est-à-dire, l'étendre également sur toutes les branches du Gouvernement, les Communes abolirent, par une conséquence de leur usurpation, tout autre pouvoir législatif que celui du Parlement. Le Clergé, qui avoit eu part au dernier Synode, étoit sous le poids de la Délinquance. La Chambre des Communes se conduisoit sans aucune règle; elle considéroit, non les actions, mais le parti auquel on paroissoit attaché; et l'ardente passion pour la liberté, aveugloit la Nation sur les injustices de ses Représentans.

Le Pouvoir souverain se trouva tout-à-coup transféré aux Communes. Le Gouvernement se trouva changé, d'une Monarchie presqu'absolue, en une pure démocratie. Ce moment où toutes les passions étoient développées, où elles avoient un aliment puissant dans le zèle religieux et le sentiment des droits de la Nation, produisit de grands Orateurs, et presque de grands hommes. Mais plusieurs dédaignoient les devoirs communs de la morale.

On auroit dit que la Nation, éclairée par les Chefs populaires, appercevoit, pour la première fois, les désordres du Gouvernement. La Capitale sur-tout étoit arrivée au dernier

degré de mutinerie contre la Cour; chacun oubliant ses propres affaires, s'attachoit uniquement à la défense de la liberté et de la Religion. Dans une Ville, qui est le rendez-vous général de la société, la contagion des affections populaires étoit plus forte parce qu'elle étoit communiquée de cœur à cœur.

Les Communes établirent arbitrairement des Prédicans et des Lecteurs, pour occuper les Chaires des principales Eglises de Londres. Elles retentissoient d'esprit de faction et de fanatisme. La Presse ne connoissant plus de réserve, fourmilloit de productions plus dangereuses, par des traits d'un zèle séditieux, et par leurs audacieuses calomnies, que par éloquence ou l'art de la composition.

Trois Libellistes avoient été mis en prison; le Ministère craignant que leur procès, revu par la Chambre Basse, ne finît par leur élargissement, les fit transférer dans des prisons éloignées; les Communes annullèrent la seconde Sentence, cassèrent la première, et condamnèrent les Juges à faire des excuses aux prisonniers. Lorsque ces furieux Libellistes débarquèrent en Angleterre, ils furent reçus avec des transports de joie, et leur arrivée à Londres fut célébrée par des décharges d'ar-

tillerie et des acclamations ; les rues furent parsemées de fleurs, et le Peuple méloit aux cris de joie des invectives contre les Evêques qui avoient persécuté de si vertueux personnages. Plus ces trois hommes étoient coupables, et plus l'insulte étoit cruelle pour la Cour. D'autres Libellistes furent mis de même en liberté, et leurs Juges furent condamnés à des dédommagemens. Non-seulement la disposition actuelle de la Nation assuroit l'impunité à tout flatteur littéraire de cette nouvelle Puissance, mais, pour comble de licence, les Chefs de cette frénésie populaire inventèrent une nouvelle méthode de répandre des libelles. Ils adressoient des pétitions au Parlement, dans lesquelles ils demandoient du remède aux abus, et là ils compromettoient à leur gré la cour et les Administrateurs. Ils les firent souscrire, par un grand nombre de Citoyens, le présentèrent aux Communes et les publièrent aussi-tôt. Ces pétitions devenoient un lien secret d'association entre les souscrivans, et passoient pour une espèce d'actes publics qui mettoient comme le sceau de l'autorité aux plaintes qu'elles contenoient.

Quelques Historiens prétendent, et le Roi lui-même assura, dans une déclaration pu-

blique, que plusieurs de ces pétitions furent conduites avec la plus criminelle adresse. Sous la première forme, une pétition étoit modérée, raisonnable, telle que des gens d'honneur pouvoient y souscrire, et ne faisoient pas difficulté d'y mettre leurs noms; on déchiroit ensuite les signatures, et on les plaçoient aubas d'une autre pétition plus favorable aux vues de la faction populaire.

Il arriva tant de plaintes, soit arrachées par la ruse et l'importunité, soit présentées par les Membres eux-mêmes, que la Chambre se divisa en quarante Comités, chargés tous d'approfondir quelques violations particulières de la Loi et de la Liberté. Outre les Comités Généraux de la Religion, du Commerce, des Privilèges et des Lois, il se forma une quantité de subdivisions, et qui, toutes, poussèrent les recherches avec la dernière rigueur.

Il est remarquable qu'avant ce siècle, lorsque le Parlement s'attribuoit moins d'autorité, une plainte d'abus étoit ordinairement présentée à la Chambre par le premier Membre qui avoit été frappé des abus. Ces Comités Généraux, qui étoient une espèce de Cour inquisitoriale, n'avoient pas encore été établis, et l'on trouve, que dans une décla-

ration précédente, le Roi se plaint de cette innovation défavorable à l'Autorité royale.

Sur les rapports des Comités, la Chambre prenoit chaque jour des résolutions qui mortifioient les Ministres et qui enflammoient la Nation.

On révoqua les Sentences rendues à la dissolution du dernier Parlement ; la Cour d'Yorck fut abolie. Toutes les dernières opérations du Gouvernement furent censurées avec amertume.

Le petit nombre de sujets fidèles voyoient avec un saisissement de surprise les progrès du crédit et du pouvoir des Communes. Charles leur disoit : " Vous avez pris la machine du Gouvernement par pièces, méthode ordinaire aux habiles artistes lorsqu'ils veulent ôter la rouille qui a pu se former sur les rouages. Tout peut être rétabli, continuoit-il ; chaque pièce peut être rendue à son usage, et le mouvent recommencer, pourvu que le rétablissement soit entier, et qu'il n'y manque pas une cheville ,,. Mais rien n'étoit plus éloigné de l'intention des Communes, et du moins elles ne payoient pas leur auditoire de vains mots, dont la force est de ne rien signifier, et le sens dans leur obscurité

même ; car c'est avec des paroles inintelligibles qu'on conduit la multitude, qu'on la trompe, qu'on la séduit, qu'on l'enivre d'espérance ou de crainte. *Heureux les Anglois*, dit M. Hume, *si cette Chambre s'étoit conduit avec modération*, et si, dans la plénitude d'un pouvoir usurpé, elle en avoit fait bénir l'usage. Heureux les François, dira un jour le *Tacite* de nos infortunes ; mais qui peut les juger aujourd'hui ces infortunes versées à grands flots sur un Peuple abusé !

La Chambre prit soin de rester toujours en diète dans la seule vue de rendre l'Assemblée toujours nécessaire !

(J'avertis mes Lecteurs que je n'ai recueilli des troubles et de leur progrès, que ce qui tient aux usurpations des Communes et à leurs cruels effets.)

On humilia de mille et mille manières les Evêques ; les invectives les plus grossières contre le Clergé étoient accueillies avec ravissement. La Ville de Londres présenta une pétition signée de 15,000 noms pour obtenir le changement total du régime ecclésiastique. Nous savons comment ces signatures s'obtiennent. La Chambre des Communes présenta à la Chambre Haute un bill qui interdissoit

dissoit aux Ecclésiastiques tout office civil : c'étoit exclure les Evêques de la Chambre Haute : les Pairs refusèrent leur consentement; mais les Puritains des Communes, pour montrer qu'ils n'étoient pas découragés par ce revers, dressèrent un autre Bill pour l'abolition totale de l'Episcopat. Cependant ils attendirent une occasion plus favorable pour le mettre au jour.

Les Communes publièrent des Ordonnances pour la destruction des Images, des Autels et des Crucifix. Robert Harley, à qui la conduite de ce dessein fut donnée, fit enlever toutes les Croix, même des rues et des marchés : par une horreur comique pour cette figure, il ne vouloit même pas souffrir que deux pierres ou deux pièces de bois restassent l'une sur l'autre à angle droit. Les Communes ne se trouvant pas assez de Comités, en nommèrent un pour le Clergé, espèce d'inquisition qu'on appela *le Comité des Ministres scandaleux.*

Les factieux savoient qu'il est impossible de renverser un Gouvernement établi, et de rester scrupuleusement attaché aux principes de l'équité et de la clémence : c'étoit leur réponse, toujours les factieux ont une ré-

ponse odieuse, à de justes reproches. En conséquence de la maxime en usage, les persécutions contre le Clergé furent attroces ; l'outrage fut joint à la cruauté ; *on s'efforçoit de le rendre aussi odieux qu'on l'avoit rendu misérable.*

Le Roi avoit réellement attaqué les droits de la Nation ; mais les vraies causes qui eurent le pouvoir d'enflâmer le Parlement et les Peuples, sur-tout les Peuples, furent les surplis, les balustrades placées au tour de l'Autel, la Liturgie, la violation du Dimanche, les chapes brodées, les manches de linon, l'usage du signe de la Croix dans le Baptême, etc. Tous les désordres de l'Ecosse sans exception, et la plupart de ceux de l'Angleterre, n'eurent pas d'autres principes. C'étoit du moins un point de raliement ; aussi n'eurent-ils pas recours aux crimes que les factieux font commettre sur toute la surface de cette France souillée de sang et de cruautés !

Charles avoit soutenu sa prérogative contre les entreprises des Communes, pendant le cours de son règne, avec trop d'obstination ; mais effrayé alors du danger de tant de ses Sujets (1), il accorda avec trop de facilité à

(1) On jugeoit le généreux secours que le Clergé

ces insatiables Communes, des concessions importantes, et chaque concession augmentoit avec leurs prétentions le trouble universel.

Il changea de Ministres, comme il avoit changé de mesure de conduite : en un seul jour, il admit au Conseil sept ou huit Seigneurs attachés au parti populaire, mais qui devinrent les plus zélés appuis de la Monarchie. Il étoit entouré d'ambitieux qui lui conseilloient la complaisance dans l'espoir d'obtenir des récompenses.

Le but principal de toutes les condescendances de Charles I, étoit de sauver Strafford, dont le procès s'instruisoit ; mais les talens et le mérite du Comte, faisoient penser à ses ennemis que sa mort seule pouvoit les débarasser de son ascendant, et peut-être les soustraire à sa vengeance. D'après les moyens qu'on employa dansc ette instruction, il auroit fallu que la vie d'un homme eût été bien irréprochable, et son caractère bien circonspect, pour ne pas fournir quelques sujets d'accu-

---

lui avoit accordé pendant la guerre contre les Ecossois, un énorme attentat; un fou Catholique, ayant attaqué un Shérif en fonction, on appela cette démence une conspiration des Papistes.

sation. Les Commissaires s'imposèrent le plus profond secret, ce qui leur donnoit l'air de conspirateurs plutôt que de Ministres de la Justice. Leur but étoit d'ôter à cette infortunée victime tout moyen de justification ; les Communes parvinrent à inculper et à accuser aussi de haute trahison *Georges Ratcliffe*, ami du Comte, pour le priver de la ressource de ses lumières et de son zèle.

(1641). Tout s'accorda dans cet indigne projet, jusqu'à l'avillissement des Communes d'Irlande, qui, dans ce moment, accablèrent le comte de reproches, tandis que jusqu'à son emprisonnement elles n'avoient cessé de se louer de son administration. Une accusation intentée par les efforts réunis de trois royaumes contre un homme, sans protection, sans conseil, opprimé sous le poids d'une autorité usurpée, sembloit annoncer des contestations fort inégales : cependant ce grand-homme d'Etat déploya tant de capacité, tant de génie, tant de présence d'esprit, qu'aussi long-temps que la raison et la loi furent écoutées, il obtint une victoire complette ; il périt enfin, mais accablé plutôt que vaincu par la violence ouverte de ses farouches et implacables ennemis. Tout ce

qu'il avoit fait d'utile fut oublié, et tout ce qui étoit douteux fut empoisonné ; mais au fond rien d'illégal dans ses actions ou ses conseils ne fut prouvé contre lui, et tous ses crimes se réduisirent à quelques expressions chagrines, ou peut-être impétueuses, qui lui étoient malheureusement échapées au milieu des plus tristes circonstances, et dans une fort mauvaise disposition de santé.

Si la justification du comte de Strafford avoit paru frappante lorsqu'il répondit particulièrement à chaque article de l'accusation, sa victoire fut encore plus décisive lorsque les ayant repris tous ensemble, il repoussa l'imputation de haute trahison, crime que les Communes vouloient inférer de la totalité de sa conduite. De toutes les especes de crimes, celle que la loi d'Angleterre a défini avec la plus inquiète attention, est *la trahison d'Etat*, parce qu'il a paru nécessaire de protéger les Sujets sur un point si capital, contre les violences du Roi et de ses Ministres. Le fameux Statut d'Edouard III, fait un long dénombrement de tout ce qui peut être qualifié de crimes de *trahison* ; et tout autre crime que ceux qui sont expressément nommés, sont soigneusement exclus de cette dé-

domination : mais il ne se trouve pas un seul mot dans l'article des trahisons qui ait rapport à l'espece de crime nommé *entreprises de renverser les loix fondamentales*; l'introduire arbitrairement dans le fatal catalogue étoit plutôt une subversion réelle de toutes les Lois, qu'une nouvelle Loi; et c'étoit sous prétexte de pourvoir à la défense de la liberté, renverser ce que le Parlement d'Angleterre avoit jamais fait de plus propre à la conserver.

Comme cette espece de trahison, découverte par les Communes étoit entièrement neuve et tout-à-fait étrangère aux Loix, l'espèce de preuves par lesquelles on prétendoit fixer le crime sur le prisonnier ne l'étoit pas moins. On inventa une sorte d'évidence *accumulatoire* et *constructive*, par laquelle, quantité d'actions même innocentes, ou peu criminelles en elles-mêmes, pouvoient lorsqu'elles se trouvoient réunies, former une trahison et soumettre l'accusé à toutes les peines portées par la Loi (2). Une parole

(2) O, Mahomet! si tu créois, au gré de tes besoins, des articles à ton Alcoran, ce n'étoit pas pour trouver des coupables.

précipitée échappée sans attention, une action téméraire ou passionée, aidées par la maligne imagination de l'accusateur, et corrompues par des interprétations forcées pouvoient être transformées en un crime le plus noir ; et les vies, les fortunes de toute une Nation n'étant plus protégées par la justice, étoient comme abandonnées à toutes sortes d'attaques.

" Où donc cette espèce de crime est-elle
„ tenue cachée si long-temps, dit Strafford,
„ dans sa conclusion? Où le feu est-il de-
„ meuré tellement enseveli depuis tant de
„ de siècles qu'aucune fumée n'en soit sortie
„ jusqu'au moment ou il éclate pour con-
„ sumer moi et mes enfans ? Il vaudroit
„ mieux être sans Loix, et par les maximes
„ d'une prudence timide, nous conformer le
„ mieux qu'il seroit possible à la volonté ar-
„ bitraire d'un maître, que de nous imaginer
„ qu'il y ait une Loi sur laquelle nous pou-
„ vons nous reposer, et de trouver à la fin
„ que cette Loi impose des châtimens avant
„ sa promulgation, et nons met en justice
„ par des maximes inouies jusqu'au moment
„ de la procédure „.

„ N'imposez pas, Mylords, des difficultés

„ insurmontables aux Ministres du Gouver-
„ nement, et ne les mettez pas hors d'état
„ de servir joyeusement la Loi et la Patrie.
„; Si leur conduite est pésée grain à grain
„ et sous de si rigoureuses peines, l'examen
„ sera impossible à soutenir : alors les affaires
„ publiques du Royaume seront abandonnées
„ et jamais un homme sage, qui aura son
„ honneur et quelque fortune à conserver,
„ ne s'engagera dans une carriere si terrible
„ et si orageuse „. La défense fut si claire, si belle, si victorieuse, que les Communes se virent dans l'impossibilité d'obtenir une sentence par des voies légales. Elles rendirent un Bill *Ofattainder* (de conviction) ; elles rassemblèrent tous les moyens iniques inspirés par l'esprit de parti, la haine, la fureur et la crainte ; car si cet illustre accusé leur fût échappé, il les auroit attaqué à son tour.

Le dimanche qui suivit le Bill d'Attainder, les chaires retentirent de déclamations sur la nécessité de faire justice des *Grands Délinquans.* Ce moyen réussit, la populace prit l'allarme, une troupe d'environ cinq mille hommes armés d'épées et de bâtons vint entourer les salles du Parlement de VVestminster : on afficha sous le titre de

Straffordiens les noms de cinquante-neuf Membres qui s'étoient opposés au Bill d'Attainder ; on les appelloit traîtres à la patrie ; ces Membres étoient exposés aux insultes d'une canaille furieuse ; s'il passoit un Pair, le cri de *justice contre Strafford !* frappoit long-temps ses oreilles, et ceux qui étoient bien disposés pour le Ministre, étoient sûrs d'essuyer des menaces, accompagnées même de signes qui annonçoient les plus affreuses résolutions. La Chambre haute fit des plaintes de cette violence aux Communes, comme d'une violation de ses privileges ; l'indifférence des chefs populaires laissa voir que le tumulte ne leur étoit pas désagréable.

Dans cet affreux état des choses, plusieurs Seigneurs conçurent le projet de faire décider l'Armée en faveur du Roi; cela fut découvert, et les Communes feignirent un effroi terrible. Elles dressèrent une protestation, et, sans la participation d'aucune autre autorité, elles ordonnèrent qu'elle seroit signée de toute la Nation; elle contenoit une résolution de défendre la Religion et la Liberté; mais en insinuant que l'une et l'autre étoit en danger, on redoubloit la frayeur du Peuple : c'étoit l'objet des Commnnes, aussi n'y eût-il point

d'accusations absurdes qu'on n'imaginât contre les Catholiques : entr'autres projets ils devoient faire sauter la Tamise pour noyer tous les Puritains, et la populace furieuse, enflâmé par ces contes insensés étoit encore plus acharnée à demander justice contre Strafford. Les Communes étoient décidées au crime de sa mort, et elles vouloient paroître y être forcées.

Charles exprima son intérêt pour son malheureux Ministre, et il lui nuisit encore : sur quatre-vingt Pairs qui composoient la Chambre Haute, il ne s'en trouva que quarante-cinq à la Chambre lorsqu'on y apporta le Bill d'Attainder, et encore il y en eut dix-neuf qui eurent le courage de s'y opposer ; preuve manifeste que si la liberté eût regnée dans les délibérations, ce Bill eût été rejetté.

Quand il fallut arracher le consentement du Roi on souleva tous les leviers infernaux, on sema des bruits d'affreuses conspirations contre le Parlement ; des flots d'emportés et de furieux se répandirent autour du Palais de VVhittehall où résidoit le Roi, mêlant aux cris de *justice contre Strafford*, les plus horribles menaces ; on parla de soulèvement général, d'invasion étrangère ; c'étoit un

boulversement universel. La Reine qui n'avoit pas la grande ame d'Antoinette, et que sa Religion rendoit odieuse au Peuple, pressa, ainsi que quelques partisans du Roi, ce trop foible et trop malheureux Monarque de signer ce funeste écrit pour calmer, disoit-on, la fureur du Peuple égaré par des monstres. *Juxon* seul, (ah! bénissons sa mémoire); Juxon, Évêque de Londres, eut le courage de dire à son maître que si, dans le fond de son cœur, il désapprouvoit le Bill d'*Attainder,* il ne devoit jamais y donner son consentement.

Strafford instruit des perplexités du Roi lui écrivit de sacrifier à la paix son innocente et malheureuse vie. „ Mon consentement vous „ acquittera plus devant Dieu que tout le „ monde ensemble „.

Après les plus douloureuses agitations, Charles commit quatre Seigneurs pour donner, en son nom, le consentement royal à ce Bill homicide, ajoutant à sa foiblesse la superstitieuse pensée, que ne l'ayant pas signé de sa main, il étoit moins coupable : peut-être hélas ! un reste d'espérance le séduisoit-il encore ! Les mêmes commissaires furent autorisés à signer le Bill qui rendoit le Parlement

perpétuel ; la douleur entraîna Charles à donner son consentement à cette usurpation, et à d'autres encore.

Hélas ! ce qui sembloit ne l'attaquer que lui même ne lui étoit plus d'aucun intérêt ; mais il accéléroit ainsi le comble des maux. Sa répugnance et son désespoir étoient si connus, que le trait d'une coupable facilité ne le priva pas de l'attachement de ses anciens Serviteurs.

Le Roi envoya Carleton au comte de Strafford, pour l'informer du consentement qu'il avoit donné. Combien cette démarche nous montre la pureté de l'ame de ce trop foible Charles !

Strafford tressaillit quoiqu'il l'en eut prié lui-même.

Le Roi envoya, par les mains du jeune Prince de Galle, agé de onze ans, une lettre au Parlement, dans laquelle il demandoit instamment adoucissement, ou du moins délai : il ne put rien obtenir.

Il m'est impossible de tracer le détail de la mort de Strafford : un exemple récent nous frappe encore, je ne veux pas renouveller des larmes et des sanglots, qui de Paris ont été répétés et le sont peut-être encore dans les Provinces. Strafford mourut avec la tran-

quillité que donne l'innocence, et la fierté qu'inspire la certitude que, si non les contemporains, dumoins la postérité, jugera les Juges et les victimes. Ah! quelle donne de de force cette pensée! Strafford dit „ qu'il „ craignoit un mauvais présage pour la réfor- „ mation qu'on se proposoit dans l'Etat, que de „ commencer par l'effusion du sang inno- „ cent „.

Il avoit 49 ans.

Charles étoit de plus en plus en butte aux usurpations des Communes, dont les deux passions dominantes étoient le zèle de la Liberté et l'aversion pour l'Eglise Anglicane. Rien de tout ce qui pouvoit s'opposer à elles ne fut conservé, et, cet exemple est fidèlement copié par l'Assemblée Nationale.

Le Roi avoit promis aux Ecossois, après la paix, d'aller quelque tems en Ecosse. Il exécuta ce projet. Le Parlement (20 Septembre 1641), prit une vacance de quelques semaines pour lequel tems il forma un comité de deux Chambres, qui devoient tenir des assemblées pendant les vacances, et il lui donna des pouvoirs très-étendus. Il nomma aussi un Comité des deux Chambres pour accompagner le Roi en Ecosse, dans l'intention de l'observer,

et aussi afin d'éclipser la Majesté royale en relevant l'idée de l'Autorité parlementaire. On essaya inutilement d'établir un protecteur du Royaume pendant l'absence du Roi.

Les Ecossois, toujours fanatiques de leur Convenant, triomphoient avec une joie folle d'avoir communiqué aux Nations voisines leur fureur théologique, et ils n'épargnèrent pas les humiliations à ce malheureux Monarque, qui cependant étoit venu au milieu d'eux dans l'intention de sacrifier tout ce qui pouvoit les blesser. Il se conforma au culte établi, et il assista patiemment à de fréquens et d'ennuieux sermons dont on s'efforçoit de le *régaler*.

Cependant le Parlement s'étant rassemblé le 20 Octobre à VVestminster, recommença les murmures de conspirations, désigna des *mal-intentionnés*, comme conspirateurs, et le comte d'Essex ordonna une garde pour la Chambre Basse.

Au moment où le Roi se disposoit à revenir en Angleterre, résolu à ne point mettre de bornes à ses condescendances, il y eut en Irlande une révolte affreuse, suivie du massacre de beaucoup de Protestans par des Catholiques.

La révolte étoit contre l'autorité du Roi, mais malheureusement dirigée aussi contre les Anglais Protestans. Le malheur de Charles étoit arrivé à un tel excès, qu'il fut accusé d'avoir participé aux crimes et aux attrocités commises contre les Anglois. Il s'adressa aux Communes pour obtenir un subside qui le mit en état d'aller combattre les rébelles; mais les Communes jouissoient de l'embarras du Roi, et elles rejettèrent l'horreur de cette révolte sur les Evêques et sur le Roi lui-même.

Les Communes jusqu'ici avoient usé d'une sorte de ménagement dans leurs usurpations sur le Pouvoir exécutif de la Couronne, qui forme une des plus naturelles et des principales branches de l'Autorité; mais à l'égard de l'Irlande, elles s'en saisirent tout-d'un-coup, pleinement, entièrement, comme s'il leur eût été cédé par un transport ou par un don particulier: le Roi se vit forcé de consentir à cette usurpation, autant par l'impuissance absolue d'y résister, que par la crainte de s'exposer encore plus au reproche d'avoir favorisé le progrès de cette odieuse révolte.

Avec l'apparence d'un grand zèle pour venger leurs compatriotes, les Communes ne

prirent d'autres mesures pour exprimer la révolte d'Irlande, que celles qui pouvoient leur assûrer la supériorité dans les troubles dont elles prévoyoient la naissance en Angleterre ; un succès trop prompt auroit fait perdre aux chefs populaires l'avantage qu'ils pouvoient tirer de cet incident, pour porter de nouvelles atteintes à la Prérogative royale ; en prenant l'entière conduite de la guerre, ils s'assuroient l'attachement et la dépendance de tous ceux qui avoient quelque rapport à l'Irlande, ou qui vouloient s'engager dans les entreprises militaires. Les Communes levèrent de l'argent sous prétexte de l'expédition d'Irlande, mais elles le réservèrent pour des vues qui les touchoient de plus près : elles firent prendre des armes dans les magasins du Roi, mais elles les gardèrent dans l'intention secrete de les employer contre lui ; toutes les Loix qu'elles crurent propres à les agrandir furent portées sous couleur de réprimer les soulevemens d'Irlande ; et si Charles faisoit difficulté de les revêtir du consentement royal, son refus étoit imputé à ces pernicieux desseins qui avoient d'abord excité les Catholiques à la révolte, et qui menaçoient encore les Protestans d'une ruine entière

entiere dans tous les domaines de la Couronne.

Pour attaquer le Pouvoir royal avec une marche régulière, on dressa une *Remontrance* générale de l'état du Royaume; le Comité établi à cet effet, dès la première Assemblée du Parlement, reçu ordre de la terminer; au lieu de l'adresser au Roi, on déclara que c'étoit un *Appel au Peuple* : l'intention en étoit cruelle, et le style barbare. Les insinuations malignes y furent jointes aux invectives ouvertes; les plaintes amères du passé étoient accompagnées de pronostications jalouses pour l'avenir; on rappelle, on aggrave avec une impitoyable adresse tout ce que les démarches de Charles avoient produit de malheureux, d'odieux, de suspect depuis le commencement de son règne : rien n'y fut omis de cequi pouvoit offrir l'ombre du blâme; toutes les couleurs qui s'assortissoient aux préventions règnantes, y sont employées, toutes les circonstances qui pouvoient rendre l'administration odieuse ou méprisable y sont recueillies. (1) La malheureuse expédition

(1) Je vais achever de copier M. *Hume*, pour que nous comparions Charles à Louis XVI. Charles en adres-

de l'Isle de Rhé ; la flotte envoyée en France pour la ruine des Huguenots, les prêts forcés, les emprisonnemens illégitimes pour le refus d'obéir à des ordres contraires aux lois ; la violente dissolution des Parlemens et le gouvernement arbitraire qui étoit toujours venu à la suite ; les Membres du Parlemment interrogés, soumis à l'amende, emprisonnés pour leur conduite dans la chambre ; les taxes levées sans le consentement des Communes ; de superstitieuses innovations introduites dans l'Eglise sans l'autorité des lois ; en un mot, tous les incidens, qui, pendant l'espace de quinze ans, depuis l'accession de Charles au trône, avoit blessé le Public justement ou sans raison ; et quoique tous les abus eussent été redressés, quoiqu'on se fût précautionné contre leur retour par de bonnes loix, le mérite en étoit attribué, non au Roi, mais aux deux Chambres qui lui avoient arraché son consentement. On assuroit même qu'il n'avoit pas moins d'obligation que le Peuple à la Chambre des Communes, quoiqu'elle

---

sant à ses Sujets le *Populo meus*, n'auroit pas été aussi fort de ses intentions et de sa conscience que notre Roi.

l'eût dépouillé de son revenu, qu'elle avoit rendu absolument précaire ; qu'elle eût fait lever des subsides accordés pour un temps par ses propres commissaires, elle prétendoit l'avoir secouru libéralement dans ses besoins. Un outrage plus indigne encore, étoit de représenter l'argent qu'elle avoit donné aux Ecossois pour faire la guerre à leur commun Souverain, comme un témoignage du respect et de l'attachement qu'elle avoit pour lui, et tous les abus, ajoutoit la Chambre, qui n'alloient pas à moins qu'au renversement total de la Constitution, provenoient entièrement d'un complot formé par la faction Papiste, qui avoit toujours présidé aux conseils du Roi, qui s'étoit constamment efforcée d'introduire les superstitions Romaines en Angleterre et en Ecosse, et qui venoit de susciter en Irlande une révolte ouverte et sanglante.

Il étoit facile de prévoir que les prétentions qui animoient les chefs leur feroient passer toutes les bornes, et que de quelques noms qu'on conservât l'usage, le Pouvoir monarchique seroit presque entièrement aboli en Angleterre. Aussi cette Remontrance trouva-t-elle beaucoup d'opposition dans la Chambre des Communes, quand elle lui fut présentée

par son Comité : pendant plus de quatorze heures le débat fut très-violent ; mais les partisans du Roi étant probablement les plus âgés et les plus modérés, le parti contraire l'emporta à la fin, d'onze voix.

Quelques tems après, un ordre de la Chambre fit imprimer et publier cette étrange pièce, sans que le consentement des Pairs ait été demandé, comme il est d'usage dans les causes de cette nature ; elle excita dans la Nation les mêmes disputes qu'elle avoit excité dans la Chambre.

Charles fut reçu à Londres avec des acclamations de joie par les soins du Lord-Maire ; mais l'espoir que lui donna cet accueil fut bientôt troublé par la remontrance et par une pétition du même genre, où l'on disoit ouvertement qu'il avoit eu part à la révolte d'Irlande, et dans laquelle on prioit le Roi de n'employer que des personnes auxquelles *le Parlement pût se fier.* Charles publia une réponse ; mais dans ces malheureuses circonstances, la prudence lui ordonnoit de taire ce qui servoit le plus à sa justification ; il repoussa du mieux qu'il put les calomnies ; il espéroit, disoit-il, que Dieu lui feroit connoître les téméraires qui vouloient relâcher les liens

du Gouvernement pour faire retomber sur lui le désordre et la confusion. Il espéroit aussi que son Parlement se joindroit à lui pour les punir.

Charles souffroit dans tous ses droits, dans tous ses projets ; chaque mesure des Communes respiroit une haine invétérée contre la Hiérarchie, et tendoit à renverser tout établissement éclésiastique.

La Chambre Haute commença à prendre de la méfiance des intentions de ses insatiables Communes, et elle voulut s'opposer à ses entreprises. Cette audacieuse Chambre témoigna alors sourdement son regret de se voir forcée à sauver seule le Royaume, et de voir les Pairs renoncer à cet honneur : elle alla jusqu'à leur déclarer hautement „ que les Communes représentoient le corps entier de la „ Nation, et que les Pairs n'étoient que des „ particuliers, qui tenoient leur siége avec „ des pouvoirs bornés ; que par conséquent „ s'ils refusoient leur approbation aux actes „ nécessaires pour la conservation des droits „ du Peuple, les Communes, avec ceux d'entr'eux qui étoient capables d'ouvrir les yeux „ sur le danger, devoient se joindre à eux „ et faire leurs représentations à sa Majesté „

L'esprit d'enthousiasme et l'esprit de démocratie régnoit avec une telle violence dans la Nation, qu'on craignoit une confusion absolue de tous les rangs et de tous les Ordres. Loin de s'étonner que la plus grande partie des Nobles cherchât un azile près du Trône, on devoit au contraire être surpris que quelques-uns osassent l'abandonner : mais le torent populaire les écarta des vraies maximes de la politique. On compte parmi eux trois hommes de mérite, le Comte de Northumberland, Kimbolton, Comte de Manchester, et le Comte d'Essex : se voyant un crédit extraordinaire dans la Nation, ils hasadèrent de favoriser les désordres populaires dont ils se flattoient vainement être maîtres d'arrêter le cours, ou de le régler.

Pour s'assurer de la majorité des suffrages dans la Chambre Haute, les Communes employèrent de nouveau leur moyen universel : la populace. Au milieu de la plus profonde sécurité elles recommencerent à feindre des allarmes pour elles-mêmes et pour la Nation ; elles enflâmèrent le peuple de Londres par des recherches de conspirations, par des idées de soulèvement, par des nouvelles simulées d'invasions étrangères, par de préten-

dues découvertes de complots et d'attentats domestiques de la part des Catholiques et de leurs partisans.

Voilà bien assurément les brigands sortis de dessous terre, les découvertes du Comité des recherches, les Savoyards, la flotte Anglaise, les Aristocrates. Nous avons eu de plus une famine réelle au milieu de l'abondance, des crimes attroces, et des maximes qui nous couvriront à jamais de honte, si nous ne sommes pas effacés de l'histoire des peuples, comme *rayés* de la carte politique de l'Europe.

Charles, à son retour d'Ecosse, avoit congédié la Garde que les Communes s'étoient donné en son absence, (il ne pouvoit pas désapprendre à être Roi ce malheureux Charles) elles en firent des plaintes, il en promit une nouvelle dont il nommeroit le commandant; elles refusèrent, insinuant que c'étoit lui qui devoit causer leur principale méfiance, et voulant cependant toujours paroître en danger, elles firent apporter dans la Chambre des Hallebardes et autres armes pour se mettre en état de défense contre les conspirations dont elles se prétendoient menacées à chaque heure du jour. Elles écoutoient avec avidité

les histoires et les informations les plus ridicules, elles les répandoient avec soin pour enflâmer ces têtes à la capacité desquels tous ces contes étoient arrangés ; et enfin, d'après d'absurdes dépositions les deux Chambres rendirent une ordonnance qui enjoignoit à tout le Royaume de se mettre promptement en posture de déffense. Les Chaires retentirent de déclamations contre les prétendus ennemis ; et les Prédicateurs mêlant, avec une perfide adresse, les devoirs et les dangers, excitoient la fureur du peuple. Répandu autour de VVestminster, il insultoit les Evêques et les Pairs favorables à la Couronne. La Chambre Haute porta une Ordonnance contre le tumulte ; elle l'envoya aux Communes, qui refussèrent de l'adopter. Quelques séditieux ayant été mis en prison, un ordre particulier des Communes leur fit rendre aussi-tôt la liberté. Les Chefs et les juges qui n'étoient point dans le secret de ces attroupemens, de ces menaces, de ces insultes du Peuple, établirent des Connétables pour veiller à la sûreté du Parlement ; les Communes firent appeller les Connétables, leur ordonnèrent de renvoyer les gardes ; ensuite elles déclarèrent aux Juges de paix qu'ils avoient *violé*

le Privilège, et quelques-uns furent conduits à la Tour. La populace se voyant encouragée si ouvertement se porta autour de VVhitte-hall, et s'emporta à d'insolentes menaces contre le Roi. Les partisans de la Cour donnoient le nom de *têtes rondes* à ce Peuple furieux, et le peuple leur donna irroniquement le nom de *cavaliers*. Ces dénominations nourrissoient encore plus les haines et l'esprit de parti.

Le tumulte amuse toujours le Peuple; ainsi quand le tumulte n'est pas réprimé, il doit naturellement s'accroître. Il s'accrut tellement, en effet, autour de VVhille-Hall et de VVestminster, que les Evêques, plus particulièrement insulté que les Pairs, lassés d'être appellés sans cesse *cœurs pouris*, firent une protestation, douze la signèrent, et le Roi se pressa trop de l'approuver.

Les Communes dressèrent une accusation de hautes trahison contre les Evêques; ils furent séquestrés et mis sous une garde. A cette imprudence, Charles en ajouta une bien plus grave; il intenta une accusation contre le Lord Kimholton, et cinq Membres des Communes.

Lorsque les Communes avoient employé,

dans leur remontrance, un langage si dur et si peu décent, elles n'avoient pas suivi les seuls mouvemens de l'insolence et de la passion. Leurs vues avoient été plus solides et plus profondes. *Elles avoient considéré, que dans une entreprise, telle que celle de renverser l'ancienne Constitution, plus on laisseroit au Peuple de loisir pour réfléchir, moins il auroit de penchant à seconder cette étrange et dangereuse témérité; qu'infailliblement les Pairs refuseroient d'y concourir par leur approbation, et qu'il n'y avoit d'espérance de les y forcer, qu'en excitant la populace au tumulte; que l'emploi de ces odieux moyens, pour une fin très-odieuse en elle-même, feroit perdre tôt ou tard, à la Chambre Basse, l'ancienne faveur du Peuple, et tourner le vent à l'utilité du parti contraire; en un mot, que si le Roi gardoit seulement un peu de tranquillité, et pouvoit éluder la première violence de l'orage, il prévaudroit à la fin, ou du moins il parviendroit à garantir les anciennes Loix et la Constitution. Elles résolurent donc de le jetter, s'il étoit possible, dans quelque transport violent et capable de lui faire commettre des indiscretions dont elles pussent tirer avantage.*

J'invite ici tous les François à réfléchir, et comparer ; je les invite à plaindre le sort d'un Roi, dans ces momens terribles où tout conspire, non-seulement contre son autorité légitime, mais même encore contre la pureté et la sagesse de ses intentions, qu'il n'ose suivre. Son ame est troublée sans cesse par la crainte que les plus innocentes démarches n'accélèrent, par une issue funeste la chûte, de l'Empire qu'il doit gouverner, et ne viennent mettre le comble aux maux de ses Sujets égarés. Il est environné de Ministres tremblans, parce qu'ils n'ont aucun moyen pour soutenir la moindre résolution courageuse ; ils s'affoiblissent les uns les autres pour l'examen des dangers qui menacent, et cette antique Monarchie, et le mieux intentionné des Rois, et sa triste Famille, et les Peuples d'un grand Royaume désolé. La dénonciation les surveille, les attend sans cesse, ils n'ont pas même la ressource du courage qui accompagne au sacrifice la victime dévouée : l'espoir par sa mort de conjurer l'orage ; la timidité qui rend inutiles les ressources du génie ; les talens, l'énergie, est leur premier devoir, comme leur perpétuelle malheur ; presque choisis par l'Assemblée nationale, elle leur a

enlevé toute considération. Ce n'est pas leur responsabilité personnelle qui les effraye, c'est les conséquences politiques de leurs actions, dans ces momens d'une crise volontaire préparée, factice, amenée, pour ainsi dire, à force de bras, et non pas, comme chez les Anglois, par le courant des circonstances : le courant des circonstances a amené les États-Généraux, mais non pas la révolution. Il y a un an, l'Angleterre nous envioit l'avantage immense de réparer, au sein de la paix, un Gouvernement dont le Chef suprême demandoit lui-même la réforme. Elle nous envioit l'avantage d'entreprendre et d'achever ce grand ouvrage, sans convulsions politiques; sans haînes intestines, sans le brisement d'aucun lien. Qu'offrions-nous, il y a un an? des Coopérateurs instruits par leur Commettans, réunis par les mêmes opinions religieuses; un culte uniforme, les mêmes sentimens de reconnoissance pour un commun Souverain, et une commune Patrie : encore François, alors, nous aimions passionnément nos Rois; et ce lien d'amour étoit un avantage inapréciable : les Privilégiés étoient déterminés à tous les sacrifices utiles au non-privilégiés; ainsi, donc, nul sujets apparent de

contestations. Voilà ce que nous présentions il y a un an; nos voisins étoient surpris et envieux de notre bonheur et de notre prochaine gloire. Que sommes nous aujourd'hui, que serons nous dans quelque mois? et ce Roi si bon, et sa Famille désolée, et ses Sujets fidèles, et la splendeur du Trône, et notre Armée, et notre antique honneur, et la Religion de nos Pères, si tolérante depuis plusieurs lustres!... Réfléchissez François, jugez les douleurs de votre Roi, les perplexités de ses Ministres, votre position, vos dangers, et je puis dire votre honte.

Et vous, Roi sensible, Père de votre Peuple, recueillez-vous en vous-même, pensez à tous vos sacrifices, à votre patience, et attendez récompense et consolation. Songez, ah! songez souvent, que des milliers de François vous adorent, qu'ils se taisent pour s'unir à votre résignation, et à celles de votre Compagne, qu'ils honorent et chérissent; que si votre intérêt le demandoit, ou seulement le permettoit, des Légions sans nombre voleroient à votre secours. Il n'y auroit dans l'ardeur de vous servir, distinction ni d'âge, ni d'état, ni de sexe. Ah! combien de François ne pouvant vous donner leur sang, vous

donnent leurs larmes, vous envoyent chaque jour un tribut de bénédictions, de vœux, de sanglots ! tous s'expriment par ma voix, et vous disent : nous ne nous découragerons pas.

(1642). Charles étoit réduit au désespoir ; il attribua l'insolence des Communes à sa patience et à sa facilité ; Digby, la Reine, les Femmes de la Cour, se pressèrent de déployer enfin la majesté du Monarque, et, pour son malheur, il céda aux fatales importunités de ses amis et de ses serviteurs. Le Procureur-Général parut dans la Chambre Haute, et forma, au nom du Roi, une accusation contre les six accusés. Les articles portoient, qu'ils s'étoient traîtreusement efforcés de détruire les Lois fondamentales du Royaume ; de dépouiller Sa Majesté du pouvoir royal, et d'imposer au Sujets de la Courone une autorité arbitraire et tyranique ; qu'ils s'étoient efforcés, par les plus noires imputations, contre sa Majesté et son Gouvernement, d'aliéner les affections de ses Sujets, et de lui attirer leur haîne : qu'ils avoient tenté d'engager sa dernière armée à lui refuser l'obéissance, pour les seconder dans leurs perfides projets ; qu'ils avoient invité, encou-

ragé, une Puissance Etrangère à faire une invasion dans le Royaume. etc. etc.

Une accusation si grave et si brusque jetta l'Europe entière dans l'étonnement. On disoit que la plupart des accusations ne convenoient pas plus aux accusés qu'au reste du Parlement, et bien d'autres choses encore ; entr'autres, que les Pairs, à peine capables de maintenir leur indépendance, et de rejetter les *Bills* qui leur étoient envoyés par la Chambre des Communes, ne pouvoient se promettre que la populace leur laisseroit porter une Sentence qui subjugueroit les Communes, et mettroit un terme à leurs entreprises. *La punition des Chefs est toujours un dernier triomphe sur un Parti ruiné.*

Le Roi, après avoir inutilement demandé les Accusés, par un Messager, porta l'imprudence jusqu'à venir les demander lui-même à la Chambre. Ils s'étoient retirés dans la Cité. Les Bourgeois passèrent la nuit sous les armes ; quelques-uns, chargés peut-être de cette commission, coururent, en criant, de porte en porte, que les *Cavaliers* venoient mettre le feu aux maisons, et que le Roi, lui-même, étoit à leur tête.

Le jour suivant, Charles envoya ordre au

Lord Maire, d'assembler le Conseil de Ville; il arriva à Guild-hall (l'Hôtel-de-Ville de Londres), accompagné seulement de trois ou quatre Seigneurs, il dit, " Qu'il étoit fâché d'apprendre qu'on le craignît, qu'il étoit venu sans garde, pour faire connoître qu'il se fioit à l'affection de son Peuple; qu'il avoit accusé de Haute-trahison certaines Personnes, contre lesquelles il vouloit employer des voies légales, et que par conséquent, il comptoit qu'elles ne trouveroient point d'asile dans la Cité ". Il demanda l'un des Chérifs, et en passant, il entendoit crier dans chaque rue : *Privilège du Parlement*, *Privilège !*

Les Communes témoignèrent la plus violente terreur. Elles déterminèrent de s'assembler plusieurs jours consécutifs, et elles nommèrent un Comité, chargé de recueillir exactement les circonstances de l'entrée du Roi dans la Chambre. L'on empoisonna tellement les démarches, les regards, les gestes de ses Gardes, qu'on en conclut un dessein de saisir les accusés, dans la Chambre même, et de faire main-basse sur tout ce qui s'y opposeroit. Cette violation du Privilège, fut encore attribuée aux conseils des

Papistes

Papistes et de leurs adhérans. Cette expression, qui n'excite aujourd'hui que la risée, comme fera, dans quelque tems, celle Aristocrates, répandoit alors une profonde consternation dans toutes les parties du Royaume.

On produisit une Lettre, soi-disant interceptée, d'un Catholique à un Royaliste, sur l'accusation intentée par le Roi. Il représentoit cet évènement, comme une suite de la pieuse invention qui avoit causé le soulèvement d'Irlande, et qui devoit bientôt conduire à leur ruine, tous les profanes Hérétiques de la Nation. La Chambre confirma toutes les opérations de son Comité; elle s'ajourna pour le jour suivant, comme s'il eût été question du dernier péril. Cet air de trouble fut soutenu pendant quelques jours, et lorsqu'on eut fait monter la rage du Peuple, au dégré qu'on se proposoit, il parut tems de faire reprendre leur place aux Membres accusés; ils vinrent à la Chambre, suivis d'une procession triomphante et militaire. La Tamise fut couverte de barques, chargées de petites piéces d'artillerie, et prêtes à l'action. Skippon, que le Parlement, de sa propre autorité, avoit nommé Major

Général de la Milice de Londres, conduisit les Membres jusqu'à la Salle de Westminster, à la tête de sa tumultueuse armée, et la Populace passant à la vue du Palais du Roi, par terre et par eau, demandoit avec des cris insultans, se qu'étoit devenus le Roi et ses Cavaliers, et de quel côté ils avoient pris la fuite ?

En effet, Charles accablé de chagrins et de regrets de cette précipitée démarche, craignant tout d'une multitude excitée à la fureur par les ennemis de son autorité, s'étoit retiré au château d'Hamptoncour. Ses plus fidèles Serviteurs, abattus par les réflexions sur le passé et par les tristes présages sur l'avenir, désespéroient de la cause Royale.

Charles sentant bien, que dans la furie actuelle des Communes et la disposition des Peuples, aucune raison n'auroit de poids, prit le parti d'envoyer un message aux Communes, pour convenir d'une méthode légale, par laquelle il pût continuer ses poursuites, sans faire naître de nouvelles contestations sur les privilèges. Elles demandèrent que les chefs d'accusation leur fussent offerts, pendant qu'elles jugeroient d'abord s'il con-

venoit à la Chambre, d'abandonner ses Membres aux embarras d'un procès légal. Alors le Roi leur fit dire, qu'il remettroit les poursuites à un autre tems; ensuite il leur fit offrir par différens messages, le pardon pour les accusés, et d'approuver toutes les mesures que la Chambre prendroit pour leur justification, enfin toutes les réparations qu'elles pouvoient desirer, pour la violation du Privilège, dont il reconnoissoit que les Communes avoient eu raison de se plaindre.

Elles ne vouloient accepter aucune satisfaction, à moins qu'au préalable, il ne découvrît ceux qui lui avoient conseillé une démarche aussi contraire aux Lois, condition à laquelle il ne pouvoit consentir sans se déshonorer à jamais. Pendant ces infructueuses négociations, les Communes continuoient à s'emporter contre la violation du Privilège, et elles enflâmoient toute la Nation par leurs craintes. Le motif secret de cette chaleur étoit soigneusement déguisé, mais bien facile à démêler. Elles voyoient clairement, dans l'accusation du Roi, le jugement qu'il portoit de leurs derniers procédés, et chaque Membre de la faction dominante se

croyoit en péril, si l'autorité Royale étoit rétablie dans son ancien lustre. Ainsi, Charles, par cette fatale conduite, avoit augmenté, dans ses adversaires, la volonté, avec le pouvoir de nuire. A quelqu'excès que la sédition du Peuple fût déjà montée, on renouvella (1642), pour l'irriter encore, l'expédient des Adresses; il en parut une du Comté de Buckingham, signée de six mille Personnes, qui promettoient de vivre et de mourir pour la défense des Privilèges du Parlement. La ville de Londres et quelques Comtés imitèrent cet exemple. Une Pétition des Apprentis fut reçue avec applaudissement; on n'en accorda pas moins à celle des Portefaix, qui se disoient au nombre de quinze cents : elle rouloit comme les autres, sur les Privilèges du Parlement, le danger de la Religion, la révolte d'Irlande et la décadence du commerce. Ce grand Corps demandoit de plus, qu'on fît justice des Coupables, et que la punition répondît à l'atrocité des crimes; il ajoutoit : " que si ces remèdes étoient suspendus plus longtems, il se porteroit à des extrémités qu'il ne convenoit pas de nommer, et qui seroient justifiées par le Proverbe : *Nécessité n'a point de loi* ".

On vit paroître une Adresse de quelques Mandians, au nom de plusieurs milliers de leurs semblables, qui proposoient, pour remède à la misère publique : " Que les nobles et dignes Seigneurs de la Chambre Haute, qui concourroient aux heureux suffrages des Communes, se séparassent des autres Pairs, et tinssent leurs Assemblées comme un corps entier ,,. Les Communes firent des remercimens pour cette Pétition.

La même rage saisit jusqu'aux Femmes. Celle d'un Brasseur, suivie de plusieurs milliers d'autres, présenta une Adresse, dans laquelle les Suppliantes exposoient " l'épouvante et la terreur qu'elles avoient conçues des Papistes et des Evêques, dans la crainte où elles étoient continuellement de voir renouveller sur leur sexe, les massacres, les rapts et tous les outrages qui venoient d'être exercés en Irlande. Elles avoient le même droit que les hommes de manifester, par une Pétition, leur sensibilité pour les maux publics, etc. ,,

Pym vint à la porte de la Chambre, déclarer aux Patriotes fémèles, que leur Adresse avoit été reçue avec reconnoissance et présentée dans un tems fort convenable.

Il les supplia de joindre à cette Pièce, le secours de leurs prières, pour le succès des Communes. Ainsi les plus misérables artifices furent mis en œuvre, et toutes sortes de voies, employées pour jetter le malheureux Peuple dans les convulsions des désordres civils.

D'un autre côté, toutes les Adresses qui favorisoient l'Eglise ou la Monarchie, de quelque main qu'elles vinssent, furent rejettées, et ceux qui les présentoient, emprisonnés et poursuivis à titre de *Délinquans.*

Charles avoit des partisans dans la Chambre Basse, les débats pour la remontrance l'avoient prouvé; dans la Chambre Haute, la majorité des suffrages étoit toujours pour le Roi, même depuis que les Evéques étoient séquestrés; mais la furie actuelle du Peuple, comme une violente inondation, renversoit tous les obstacles, et tous les remparts de l'Autorité royale furent rasés jusq'au fondement. Les adroites Communes, qui connoissoient l'importance de l'occasion, dans les mouvemens populaires, poussèrent impétueusement leur victoire. Elles surent étendre la terreur de leur autorité sur toute la Nation, et toute opposition, tout blâme échapé,

même dans les discours familiers, furent traités comme les plus noirs des crimes.

La Populace qui veilloit autour de l'Assemblée étoit prête, au moindre signe, à remplir les ordres de ses Chefs, et pour un Membre qui prétendoit s'opposer au torrent, il n'y avoit pas de sûreté à s'approcher de l'une ou de l'autre Chambre ; enfin, la violence fut poussée avec si peu de ménagement, que *Hollis,* dans un discours aux Pairs, osa demander les noms de ceux qui refuseroient leur suffrage aux sentimens des Communes, et Pym déclara dans la Chambre Basse, que le Peuple ne devoit pas être gêné dans l'expressions de ses justes desirs.

(1642.) Les Communes étoient triomphantes par leurs criminels moyens ; le parti du Roi étoit abattu, les Pairs ne firent plus de résistance, ils acceptèrent deux Bills, concernant les levées militaires et les suffrages des Evêques, le Roi consentit le dernier, dans l'espoir de calmer pour quelque tems la fureur du Peuple.

Mais cette condescendance servit de fondement à des demandes plus révoltantes encore, la situation de Charles, le desir qu'il avoit de la paix, et l'effroi de la Reine,

firent penser aux Communes; que cet infortuné Roi ne pouvoit plus leur rien refuser, et dans ce torrent de succès, elles regardoient le moindre relâche comme l'écueil de leur Politique. Elles interceptèrent des lettres écrites à la Reine, elles accusèrent à la Chambre Haute, le Procureur-Général, pour avoir obéi aux ordres du Roi, dans l'accusation des Membres du Parlement. Elles poussèrent avec une nouvelle vigueur leur plan de Milice, *sur lequel toutes leurs espérances d'autorité absolue étoient établies pour l'avenir.*

Dans ce terrible état, un rien devoit suffire pour déterminer une crise décisive. Le Lord Digby, l'un des Ministres, entra dans Kingston, dans un carosse à six chevaux, suivi d'une nombreuse livrée, on en porta la nouvelle à Londres, et la Chambre Basse déclara, qu'il y avoit paru avec un air d'hostilité, au grand effroi des Sujets de Sa Majesté, et qu'ainsi il avoit commencé la guerre entre le Roi et le Royaume.

(1642.) Des Pétitions d'un grand nombre de Comtés, pressèrent le Parlement de mettre la Nation en état de défense; le Comté de Strafford en particulier, témoigna de si vives

alarmes, d'un soulèvement des Catholiques, que tous les Habitans, disoient les Auteurs de la Pétition, obligés de se tenir sur leurs gardes, n'osoient plus paroître sans armes à à l'Eglise même.

Charles s'éloigna encore plus de Londres, pour n'être pas forcé de donner son consentement à la déshonorante et pernicieuse Ordonnance militaire; il se rendit lentement à Yorck, avec deux de ses enfans. Ces Provinces, éloignées du furieux tourbillon des nouveaux principes qui bouleversoient le Royaume, conservoient encore un respect sincère pour l'Eglise, et la Monarchie; et la Famille royale reçut des témoignages d'attachement, au-delà de son attente. Charles reçut de tout côté, par des visites, par des députations ou des lettres, les vives expressions du respect de la grande et de la petite Noblesse, qui l'exhortoient à se délivrer et à les sauver eux-mêmes d'un honteux esclavage. Le court intervalle qui s'étoit passé depuis la fatale accusation des cinq Membres, avoit suffi pour ouvrir les yeux à quantité d'honnêtes gens, et pour les faire revenir de l'étonnement dont ils avoient été saisis. (1642.) Une démarche téméraire et

passionnée de leur Souverain; leur parut un contrepoids bien foible, pour tant d'actes d'une violence délibérée, qu'ils voyoient exercer contre lui et contre toutes les branches de la législation; quelque douceur qu'eût pour eux le sort de la liberté, la plupart étoient d'avis de s'en tenir à cet état modéré que leurs ancêtres leur avoient transmis, et qui se trouvoit plus assuré que jamais par tant d'inportantes concessions, plutôt que de l'exposer, par l'imprudente poursuite d'une plus grande indépendance, au risque manifeste de tomber dans une cruelle subjection, et d'abandonner toute espèce d'ordre et de loi.

Le Roi persévéra à rejetter l'Ordonnance militaire; les Communes en dressèrent une nouvelle, dans laquelle, de l'autorité des deux Chambres et sous le consentement du Roi, elles nommèrent des Gouverneurs et leur confièrent le commandement des Châteaux, Forteresses, Garnisons, etc.

Charles publia un manifeste contre cette usurpation, la plus ouverte, la plus précipitée et la plus énorme dont l'Histoire d'Angleterre offre aucun exemple : et comme il promettoit d'observer fidèlement les Lois,

il étoit résolu, disoit-il, à obliger tous les sujets du Royaume à la même obéissance. Le nom du Roi étoit si essentiel à toutes les Lois, et si familier dans les actes d'autorité exclusive, que les Communes craignoient en l'omettant, de trouver le Peuple trop sensible à cette innovation; ainsi, dans toutes les commissions qu'elles distribuèrent, elles obligèrent ceux qui les recevoient, à obéir aux ordres du Roi, signifiés par les deux Chambres du Parlement, et mettant une distinction inouie jusqu'alors, entre l'Office et la Personne du Roi, elles employèrent contre lui les mêmes forces qu'elles levoient en son nom et sous son autorité.

On doit observer comment les argumens étoient alors retournés entre les deux partis. *Charles en reconnoissant qu'il avoit eu tort d'employer le prétexte de la nécessité pour violer les Lois et attaquer la Constitution, avertissoit les Communes de ne pas employer d'une manière bien plus criminelle et bien plus extrême l'exemple qu'elles avoient blâmé avec tant de violence; et les Communes en revêtissant leurs craintes personnelles ou leur ambition de l'apparence du danger national, faisoient, sans le remarquer, l'apologie de*

ce qu'elles reprochoient le plus vivement au Roi.

L'impulsion qui poussoit les Anglois en général, étoit une impulsion religieuse et non pas politique ; aussi les chefs Populaires qui cherchoient à usurper le pouvoir, se servoient-ils de ce puissant ressort ; ils semoient sans interruption la terreur du Papisme, l'horreur de la Prélature, l'aversion pour les cérémonies religieuses. L'esprit de fanatisme étoit arrivé à tel point que, ne connoissant plus de frein, il faisoit oublier tous les motifs de bien être, de sûreté, d'intérêt et brisa tout lien moral et civil. Les Chefs eux-mêmes s'animant à la flâme qu'ils alimentoient sans cesse, finirent par être dupes de leur ambition et de leur faux zèle, ils ne parloient que de chercher Dieu, mais ils poursuivoient leurs propres vues, ils suivoient les règles de leurs passions, et quelquefois, peut-être, ils voyoient la cause de Dieu dans la leur.

Chacun des deux partis desiroit jeter sur l'autre le blâme odieux d'avoir commencé la guerre civile ; mais de part et d'autre on se préparoit à cet inévitable dénouement. L'un et l'autre avoient un motif puissant et noble. Sous l'abri de leurs erreurs et de leurs motifs,

ils pouvoient déployer le courage et l'énergie de leur ame. Ils se haïssoient, ils se persécutoient, mais excepté les Chefs Populaires, ils trouvoient, jusqu'à un certain point, leur justification dans leur conscience. Hormis les usurpateurs, tous étoient de bonne foi. Ce n'étoit point le triomphe insultant et méprisable d'un parti puissant sur le parti opprimé, résigné, sans défense, n'attendant que de sa droiture, du temps et de Dieu, la cessation de ses maux et le repentir d'un Peuple aveuglé, qu'à force d'or on excite contre lui.

La guerre de la plume précéda celle de l'épée; Charles dans cette contestation eut un double avantage, celui de l'éloquence et celui des droits; car il soutenoit la cause de l'ancien gouvernement de l'Eglise et de l'Etat contre les plus illégales prétentions. Falkand, Secrétaire d'Etat, qui avoit été zélé défenseur de la liberté lorsqu'il la croyoit en danger, étoit alors le Sujet le plus fidèle de ce malheureux Roi. Falkland composoit avec lui les Mémoires du parti royal. Charles avoit soin de faire distribuer les écrits du Parlement avec les siens, mais le Parlement s'efforçoit au contraire de supprimer ceux du Roi,

Éclaircir les principes de la Constitution, assigner les bornes des pouvoirs confiés aux divers Membres de l'administration par la Loi, faire sentir les grands avantages que tout le systême politique retiroit des dernières concessions du Roi, porter jusqu'à la démonstration son entière confiance dans l'affection de son Peuple, relever les traits d'ingratitude qu'il avoit essuyée pour retour, les énormes usurpations, les insultes, les indignités auxquelles il étoit exposé; tels étoient les argumens qui furent développés dans les remontrances et déclarations royales.

François, si votre Roi, ce Roi si prodigue de sacrifices, si avare de plaintes, vous adressoit un manifeste, que n'auroit-il pas à vous dire? Quelle peinture il pourroit vous faire de l'amertume de tous ses sentimens, de ses inquiétudes paternelles sur votre sort, de la douleur profonde et terrible qui le consume sans relâche, à la pensée que ne pouvant rien pour remédier aux maux dont on vous accable, on le rend même étranger à ce qui peut vous être favorable, il vous diroit que le maintien de cette paix précaire, qui est de la part des opprimés le plus sublime effort de la résignation, il faut qu'il donne

son attache à des Loix au moins douteuses; que pour prix de la confiance avec laquelle il vous a convoqués, appelés au tour de lui, on a calomnié ses intentions, anéanti son autorité protectrice, menacé les jours de la Reine qui le soutient, le console, qui donne à l'Europe un grand exemple, à son fils une éducation si sage; cette Reine enfin accablée d'outrages, de calomnies attroces, et qui, ne considérant que les devoirs de ses titres, de ses liens, de son rang, n'a pas encore laissé échapper une expression de colère. François, votre aveuglement cessera; alors de quels hommages, de quelle adoration ne payerez-vous pas les vertus du Roi et celles de sa Compagne. Ils ne veulent de vengeurs que votre justice et votre amour; puissent mes yeux, si souvent baignés de larmes, que me font répandre les infortunes et les erreurs de ma Patrie, être témoins de vos transports! Puissé-je voir établir et célébrer une fête vraiment Nationale, pour remercier Dieu d'avoir soustrait la Reine aux attentats projettés les 5 et 6 Octobre, et la Nation à une honte éternelle! Ah! François, malgré votre égarement, que vous pouvez encore être grands!

Les Communes étoient persuadées que si le calme succédoit aux orages qu'elles avoient excités avec tant d'adresse, le Gouvernement Monarchique établi depuis tant de siècles reprendroit bientôt une partie de son ancienne splendeur, et qu'elles ne parviendroient pas à l'abolition totale d'une autorité à laquelle la Nation étoit accoutumée depuis si long-tems. *L'Epée seule, cette maîtresse absolue de toutes les institutions humaines, pouvoit leur garantir la durée du pouvoir qu'elles avoient acquis, et mettre leur sûreté personnelle à l'abri de l'indignation de leur Souverain. Ce fut à ce point qu'elles rapportèrent toutes leurs vues.*

Les Communes envoyèrent un Gouverneur dans la Ville où étoient en magasin les armes qui avoient servi dans l'expédition d'Écosse; elles défendirent au Commandant de Porstmoute d'obéir à d'autres ordres que ceux du Parlement, elles ne souffrirent pour Gouverneur de la Tour qu'un homme de leur choix. Enfin par un coup hardi et décisif elles résolurent de saisir tout le Pouvoir de l'épée pour le conférer uniquement à leurs créatures et à leurs partisans.

Les Ordonnances du Parlement avoient retirées

retirées aux Gouverneurs et aux Lieutenans; de certains pouvoirs dont l'abolition privoit ces Magistrats civils de l'autorité nécessaire pour la défense et la sûreté de la Nation; une Ordonnance des deux Chambres rétablit ces pouvoirs en faveur des Officiers qu'elles avoient nommés, et ils étoient responsables de leur conduite, non au Roi, mais au Parlement.

La politique des Communes étoit d'étonner le Roi par la hardiesse de leurs entreprises, d'employer avec lui un langage aussi violent que leurs prétentions, et de lui faire sentir qu'elles faisoient aussi peu de cas de sa dignité que de sa Personne. L'insolence poussée jusqu'à la raillerie, leur fit joindre au Bill qui anéantissoit l'Autorité royale, un préambule, non moins offensant pour le caractère personnel du Roi, il portoit : " Comme il s'est formé depuis peu contre la Chambre des Communes un dangereux et désespéré projet, que de justes causes nous font croire un effet des intrigues sanguinaires des Papistes et d'autres personnes *mal-intentionnées*, qui ont déjà suscité une révolte dans le Royaume d'Irlande, et comme diverses découvertes doivent nous faire craindre qu'elles ne con-

sinuent, non-seulement de faire naître des révoltes et des soulèvemens de même nature dans le Royaume d'Angleterre, mais encore de les soutenir avec des forces étrangères, etc. ,,

Charles étoit à Douvres avec la Reine et la Princessed'Orange, qui alloient s'embarquer, lorsque cette Ordonnance lui fut apportée, pour y donner son consentement; il remit sa réponse à son retour. Les Communes lui dépêchèrent aussi-tôt un message, avec des instances encore plus pressantes. Elles témoignoient un vif chagrin de l'indifférence de Sa Majesté pour une pétitiou si nécessaire et si juste; elles représentoient que, dans un si grand et si pressant embarras, le délai étoit aussi peu satisfaisant qu'un refus. Elles ajoutoient qu'il étoit de leur de voir de procurer l'exécution d'un Réglement si nécessaire à la sûreté publique; elles assuroient que le Peuple de plusieurs Comtés s'étoit adressé à la Chambre pour lui faire la même demande, et dans quelques endroits ils se précautionnoit de sa propre autorité contre les affreux dangers qui le menaçoient.

Le Roi n'osa pas refuser nettement, il re-

jetta seulement le préambule comme injurieux à son honneur, et il témoigna le desir que l'autorité militaire soit continuée à la Couronne, promettant, si les Commissaires étoient révocables, de nommer ceux qui étoient désignés dans l'Ordonnance.

Charles avoit en même tems demandé aux Communes, de lui faire connoître tout-à-la-fois ce qu'elles jugeoient convenables pour le rétablissement du bon ordre dans le Royaume; elles répondirent que les dangers qui menaçoient la Nation, ne leur laissoit pas de loisir nécessaire pour un aussi pénible couvrage.

La proposition du Roi suffisoit pour le moment, et conservoit la prérogative de la Conronne; mais ce n'étoit pas le but que les Communes se proposoient d'atteindre; aussi elles déclarèrent que, si le Roi ne se rendoit pas promptement à leurs demandes, elles se verroient forcées, pour sa sûreté et celle du Royaume, de régler la Milice par l'autorité des deux Chambres, et qu'elles y étoient résolues. Elles prétendoient aussi, que les parties du Royaume qui s'étoient mises en posture de défense, n'avoient rien fait que de conforme aux Déclarations du Parlement

et aux Loix du Pays ; en même tems qu'elles menaçoient le Roi, elles l'invitoit à fixer son séjour à Londres, où elles savoient qu'il seroit entiérement dans leur dépendance.

" Je suis si surpris de ce message, dit le Roi dans son premier mouvement, que je ne sais qu'y répondre. Vous parlez de défiance et de craintes ! Mettez la main sur vos cœurs ; demandez-vous à vous-mêmes si je ne dois pas aussi avoir mes craintes et mes défiances ? Si je le dois, je vous assure que le message ne les a pas diminuées. ,,

" A l'égard de la Milice, j'y ai pensé tant de fois avant de vous faire ma réponse, et je suis si sûr que ma réponse convient à ce que vous pouvez me demander avec justice et raison, et à ce que je puis vous accorder avec honneur, que je n'y changerai rien.

" Pour ma résidence près de vous, plût à Dieu qu'elle fût sûre et honorable, et que je je n'eusse aucune raison de m'absenter de Whitte-Hall ! Demandez-vous à vous-même si je n'en ai point.

" Que voulez-vous de moi ? Ai-je violé vos Loix ? Ai-je refusé mon consentement pour aucun Bill qui intéresse le bien-être et la sûreté de mes Sujets ? Je ne vous demande

point ce que vous avez fait pour moi. Quelqu'un de mes Sujets s'est-il laissé emporter trop loin par des alarmes et des craintes ? J'offre un pardon aussi libre, aussi généreux que vous me le dicterez vous-mêmes.

" Tout ceci considéré, il y a un jugement de Dieu sur cette Nation si ces désordres continuent.

" Je demande à Dieu de me traiter moi et les miens, comme il voit que mes pensées et mes intentions sont droites pour le maintien de la vraie Religion Protestante, et pour l'observation des Loix ; j'espère que Dieu bénira et maintiendra les Loix pour ma propre conservation. ,,

Les Communes n'eurent pas plutôt perdu l'espoir d'obtenir le consentement du Roi pour l'Ordonnance qui faisoit passer en leurs mains le Pouvoir militaire qu'elles déclarèrent après délibération : " que ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté la réponse qu'elle avoit faite au dernier message du Parlement, étoient ennemis de l'Etat et pernicieux Auteurs de projets contraires à la défense de la Nation ; que le refus de Sa Majesté étoit d'une très-dangereuse conséquence ; que, si Sa Majesté y persistoit, elle exposeroit la sûreté

de tous les Royaumes, à moins que la sagesse et l'autorité des deux Chambres n'y apportassent quelques prompts remèdes; et que tous ceux d'entre les Sujets qui s'étoient mis en posture de défense contre le danger commun, n'avoient rien fait que de juste, et qui ne fût approuvé par la Chambre. „ Et dans la crainte que le Peuple, qui, jamais n'avoit vu le Parlement exercer son autorité sans la participation du Roi, ne réfléchît sur le danger de toutes ces nouveautés, on le fatigua de nouveau par des alarmes ridicules et fantastiques.

Ah! si le Peuple eût en effet joui d'un moment de repos, auroit-il ainsi laissé dépouiller son Souverain de toute la Puissance paternelle et protectrice qu'il tenoit de ses Pères et des Loix du Royaume!

Se seroit-il exposé aux malheurs sans nombre qui ont été la suite de cette funeste Ordonnance militaire? qui a fini par amener le comble des attentats, le supplice d'un Monarque innocent? attentat dont nous verrons le Peuple gémir, mais qu'il s'étoit ôté le pouvoir d'empêcher, en permettant aux Communes d'appuyer leurs usurpations d'une force redoutable et oppressive. Elles

avoient dépouillé le Roi, et moins visiblement, mais aussi réellement elles dépouilloient le peuple de tous ses droits. Les Communes mêmes sont devenues bien plus coupables qu'elles n'en avoient l'intention. Si on leur eût montré, avec une sorte d'évidence, à quels excès elles seroient conduites, malgré leurs criminelles intentions, la plupart des Membres auroient frémi, et auroient arrêté de si funestes progrès : mais les fautes et leurs terribles conséquences sont également sur la conscience des ambitieux téméraires, des sistêmatiques imprudens, qui osent renverser toutes les Loix et boulverser la Constitution d'un peuple ancien. Le long Parlement demeure aux yeux des Nations chargé du meurtre de Charles premier, et de tous les malheurs dont l'Angleterre a gémi opprimée pendant d'années.

Charles opposa des commissions pour lever des troupes à l'Ordonnance militaire du Parlement ; les Comtés obéirent à l'une ou à l'autre Puissance suivant leurs principes et leurs affections. Le Parlement déclara " qu'autant de fois que les deux Chambres, qu'il nommoit alors la Cour suprême de Judicature, auroient fait connoître en quoi consis-

toit la Loi du pays, non-seulement en douter; mais même y trouver à redire seroit une violation de leurs priviléges ,,. C'étoit s'attribuer ouvertement toute l'Autorité législative, et l'exercer dans l'article le plus important, qui étoit le Gouvernement de la milice.

(23 Avril, 1642.) Le Roi se rendit à *Hurst*, où étoient gardées toutes les armes des Troupes qui avoient été levées pour la guerre d'Ecosse; il fit demander à Hotham, Gouverneur pour les Communes, mais qu'il croyoit bien intentionné pour l'Eglise et la Couronne, de le recevoir avec vingt personnes de sa suite. Les hostilités n'étoient pas commencées, et cependant Hotham refusa de le recevoir; Charles fit ses plaintes au Parlement, qui approuva et justifia l'action.

Le Comte d'Yorck fournit au Roi une garde de six cents hommes, et quoique le Parlement se fût aussi donné une garde, qu'il eût tenté de se saisir de tous les Vaisseaux, Forteresses et autres forces militaires du Royaume; quoique son autorité fût ouvertement employé aux préparatifs de la guerre, il déclara " que le Roi, séduit par de mauvais conseils, se préparoit à faire la guerre au Parlement, qui, dans ses délibérations et

ses actions, n'avoit pas d'autre objet que de veiller à la sûreté de ses Royaumes, et de remplir tous les devoirs du respect et de la fidélité pour sa personne ; que cette entreprise étoit une violation de la confiance que son peuple avoit en lui, contraire au serment Royal, tendante à la dissolution du Gouvernement, et que tous ceux qui l'assisteroient dans une telle guerre étoient déclarés traîtres à la Patrie, par les Lois condamnantes du Royaume ,,.

Le Parlement fit lever des troupes, en donna le commandement au Comte d'Essex, demenda des secours en argent pour le soutien de *la cause de Dieu* contre *les mal-intentionnés.*

Ainsi le parti le plus fort donne toujours au parti le plus foible des dénominations injustes et injurieuses ; on appelloit alors, et l'on appelle aujourd'hui *mal-intentionnés* ceux que les désordres affligent, que les malheurs du Roi attendrissent, que sa captivité indigne, ceux qui voyent avec effroi et douleur la Nation marcher vers sa destruction, toutes les maximes de morale qui lient les hommes en société, foulées aux pieds ; la Religion outragée, ses Ministres dépouillés et calom-

niés, le crime triompher et les simples lui servir d'instrumens, séduits par je ne sais quel prestige, ou entrainés par je ne sais quelle crainte. L'Europe vous juge et vous méprise, hommes pervers et vains, qui commettez des forfaits chaque jour, de fait ou d'intention, et qui vous envoyez l'un à l'autre avec une flatterie basse et puérile, des éloges qu'on donneroit avec timidité aux actions les plus utiles. L'Europe vous méprise, et les races futures détesteront votre mémoire ; ceux que vous injuriez seront celébrés et chéris comme Harley, Potiers, etc. le sont encore de nos jours. Braves et Loyaux François, ne vous lassez pas d'être fidèles à votre Roi, à votre Patrie qu'on dévaste et déshonore ; espérez, espérez, et sûrs des vertus inaltérables de votre Roi, servez-le de tout votre pouvoir. Quelque soit vers lui le retour de son Peuple, il n'est pas à craindre qu'il altère ni sa Liberté ni ses Droits. Il n'est pas à craindre que Louis XVI apprenne à son fils à venger ses injures et sa bonté ; et le grand caractère d'Antoinette. Et sa courageuse résignation nous répondent d'accord que la France est libre pour toujours, si les projets des méchans sont enfin renversés.

Le garde du grand sceau, *Lilleton*, se rendit auprès du Roi : plus de quarante Pairs de la première distinction lui formoient une Cour, tandis qu'on n'en voyoit pas ordinairement plus de seize à la Chambre Haute; beaucoup de Membres de la Chambre Basse s'absentèrent aussi.. Charles déclara aux Pairs qui l'avoient joint, qu'il ne leur demandoit d'obéissance pour ses Ordres, qu'autant qu'ils seroient conformes aux Loix ; et les Pairs répondirent, par une protestation fort noble, dans le même esprit.

Le Roi inquiet, troublé, travailloit lentement aux préparatifs d'une guerre inévitable et bien douloureuse, mais enfin la nécéssité de sa situation le força d'agir. Les ressources du génie de ce malheureux Prince augmentoient avec ses embarras. Ses grandes erreurs politiques lui avoient fait d'opiniâtres ennemis, ses éminentes vertus lui attachèrent de zélés partisans, et la Nation, placée entre la haine des uns et le dévouement des autres, étoit agitée des plus violentes convulsions ; pour lui ôter tout espoir de composition, les Communes envoyèrent au Roi des conditions auxquelles il étoit impossible d'acquiescer. Au point où étoient arrivées les prétentions

des Communes, son déshonneur même n'auroit pas acheté la paix.

Telle fut la chaine des événemens qui amenèrent une rupture ouverte entre le Parlement et le Roi. J'ai dit le Parlement, parce que le parti du Parlement n'étoit pas plus *la Nation*, que le parti qui suivoit le Roi. Je ne raconterai aucun détail de cette funeste guèrre. L'hiver se passa en tentatives inutiles de la part de Charles pour obtenir la paix.

(1643). Falkand fut tué dans une bataille à l'âge de trente-quatre ans : pendant les torts de Charles, il se montra zélé pour la liberté ; mais aussi-tôt qu'il eût saisi les perverses intentions des Communes et des Chefs populaires, il se dit ce que Brutus disoit à Cicéron trop indulgent pour le jeune Octave : „ Rien „ ne m'empêchera de faire la guèrre à la „ tyrannie, telle qu'elle soit, à toute domi- „ nation, toute puissance, tout pouvoir il- „ légal ; à tout ce qui voudroit se placer au- „ dessus de de la Loi ou abuser du nom de la „ Loi : je ne ferai point de marché pour „ la servitude „. Et il est mort combattant pour son Roi légitime. Il combattoit en désirant la paix, avec une telle ardeur, qu'il s'exposoit témérairement, disant que

ses vœux pour la paix lui ordonnoient d'affronter la mort pour ne pas paroître timide.

(1644). Cromvvel commença à se faire connoître dans cette funeste guerre ; tous les hivers Charles faisoit tous ses efforts pour obtenir la paix, et le Parlement, qui osoit parler du Peuple, se refusoit à toutes conditions raisonnables.

Pendant le cours de cette année, il se manifesta des animosités dans l'armée du Parlement, entre Manchester et Cromvvell. Je demande de mes lecteurs attention et patience, ce n'est pas sans motif que je leur présente en détail les semences de ces troubles leurs, leurs causes bizarres, et leurs terribles effets.

Les contestations continuèrent pendant l'hiver, et chacun étant soutenu par sa faction, leurs accusations et leurs reproches mutuels agitèrent le Parlement et la Ville.

J'ai dit que le zèle Religieux étoient le prétexte dont se servoient les Communes et le sujet réel qui armoit les Anglois contre leur Roi. En apparence, ce zèle étoit uniforme; cependant depuis quelque tems, il s'étoit formé dans le parti Puritain ou Presbytérien, une distinction secrette que la crainte du

Parti Royal, et l'ardeur de le détruire avoit tenue cachée; mais la guerre se poursuivant avec succès, le mystère parut moins nécessaire et fut moins observé. *Les Indépendans* étoient d'abord confondus avec les Presbitériens; mais ils se firent connoître pour une secte à part, dont les idées et les prétentions étoient différentes.

L'esprit de fanatisme dirigeoit toutes les autres passions, qui enflammoient à leur tour le fanatisme, ensorte que, suivant le plus ou moins d'ardeur du caractère de chaque individu, ou même suivant la mesure de son hypochrisie, il s'efforçoit de surpasser en perfection ses rivaux, et comme les *Indépendans* étoient les plus nouveaux, ils étoient les plus enthousiastes.

Ils rejettoient toute association extérieure entre les Pasteurs; l'Eglise étoit par-tout et ne devoit se voir nulle part; l'élection de la congrégation suffisoit pour conférer le caractère sacerdotal.

Ils rejettoient toutes cérémonies religieuses. Leurs principes politiques correspondoient absolument à leurs principes religieux; ils vouloient la confusion totale des rangs, des ordres et des fortunes; ils auroient dit comme

on dit aujourd'hui : *une Société fondée sur une base aussi injuste que la propriété. etc.* Leurs idées d'égalité et de communication immédiate avec le Ciel, devoient nécessairement les rendre tolérans ; ils l'étoient donc dans leurs principes, mais l'ambition de leurs Chefs empêchoient qu'ils ne le fussent dans la pratique. Ils haïssoient la Religion Catholique.

Leur zèle pour la Liberté alloit bien plus loin que celui des Presbitériens. Ils aspiroient, non-seulement à l'abolition entière de la Monarchie, mais même de l'Aristocratie. Leur plan étoit celui d'une égalité parfaite dans une république absolument indépendante. Ce système les rendoit opposés à toute proposition de paix. Leur maxime politique étoit, „ que celui qui tire une fois l'épée contre son „ Souverain doit jetter le fourreau.

Cromvvell étoit le Chef principal de cette secte bisarre, dont les principes étoient liés avec toutes les passions qui agitoient alors les ames. Cependant elle effrayoit un grand nombre des partisans du Parlement ; elle ne convenoit qu'à ceux qui n'avoient rien à perdre. Manchester sur-tout, Général de la division, dont Cromvvell étoit Lieutenant-Général,

étoit extrêmement irrité : entr'autres plaintes qu'il adressa au Parlement, il cita que Cromvvell lui avoit dit ,, que l'Angleterre ne seroit heureuse que quand il seroit Michel Montagne, et que quand le Royaume seroit sans Lords ni Seigneurs ,, : de son côté Cromvvell vouloit perdre Manchester, qu'il ne pouvoit gouvoit gouverner.

Le Comte d'Essex, Manchester et VVarvich étoientr espectés dans l'Armée, leur succès assuroient leur crédit ; il falloit donc leur ôter le commandement, et soustraire les nominations au Parlement qui n'étoit pas généralement séduit par l'étrange système des *Indépendans*. Le Roi et le Parlement avoient, chacun dans leur parti, établi un jour de jeûne par mois pour le recueillement de l'armée, et les Prédicateurs de l'un et l'autre parti l'employoient à échauffer le zèle des Soldats. Les *Indépendans* proposèrent à la Chambre Basse, et firent même ordonner un jeûne plus solemnel pour implorer l'assistance divine. Leurs Prédicateurs, après des prières politiques, parloient des divisions qui règnoient dans le Parlement, et les attribuoient aux vues d'intérêt personnel dont ils accusoient les Membres. ,, C'est dans leurs mains, disoient-ils,

disoient-ils, que reposent les principaux emplois militaires, et tous les Offices lucratifs de l'Administration civile ; et tandis que la Nation tombe chaque jour dans la pauvreté et gémit sous le poids insurportable des taxes, ces favoris de la fortune entassent possessions sur possessions, et ils se verront bientôt maîtres de toutes les richesses du Royaume ,,.

Le lendemain, *Vane*, un des Chefs des *Indépendans*, après avoir admiré l'accord de tous les Prédicateurs qui marquoit une inspiration universelle du Saint Esprit, pressa les Communes, au nom de leur honneur et de leur intérêt, de rappeler tous les Membres pourvus de quelqu'Office ; pour lui, il remit sur le champ la place de Trésorier de la Marine. Cromvvell parla plus fortement encore, et il engagea le Parlement, non-seulement à choisir dans l'Armée d'autres Officiers généraux, mais même à faire disparoître les déréglemens qui régnoient parmi les Soldats.

Les Presbytériens s'opposèrent à ces raisonnemens, mais après avoir donné la Loi, ils commençoient à la recevoir de l'Armée même dont ils avoient tant espéré ; et un Comité fut nommé pour dresser l'Ordonnance de *Self Denying*, *renoncement à soi-même*.

Le Bill passa après bien des débats, et la Chambre Haute n'osa pas le refuser.

Les Généraux résignèrent; on augmenta l'armée : Fairfax, homme d'honneur, mais doué de peu de pénétration, et séduit par l'hypocrisie de Cromvvell fût nommé général.

Cromvvell, avec beaucoup d'art, éluda le Bill *of Self Denying*. Charles renouvela tous ses efforts pour la paix; mais s'il eût été prisonnier on ne lui auroit pas offert des conditions plus dures.

(1645). Pendant l'hiver de cette année on termina le procès de *Lavvd*. Comme *Strafford*, il étoit innocent, il fut comme lui condamné, et comme son ami, il mourut avec cette fermeté tranquille, qui suit toujours au supplice l'homme innocent qui sait bien qu'il est sacrifié par l'iniquité, que sa mémoire sera honoré et ses juges voués à l'infâmie.

Les nouvelles nominations ayant mis l'armée entre les mains des *Indépendans*, beaucoup d'Officiers se retirèrent.

Ils introduisirent une discipline plus exacte.

Les Régimens étoient sans Ministres, les Officiers exerçoient le pouvoir spirituel, et dans les intervales du service ils étoient occupés de sermons, d'exhortations, de prières;

les transports tenoient lieu d'études ; enivrés par leur propre enthousiasme, ils finissoient par se croire réellement inspirés. Dans les quartiers ils excluoient les Ministres, et prêchoient à leur place ; les Soldats étoient saisis du même esprit, ils alloient aux combats au chant des Pseaumes ; ils noyoient le sentiment du danger dans la perspective d'une couronne de gloire ? dans une cause si sainte, les blessures étoient méritoires, et la mort un martyre.

Tels étoient les intrépides coopérateurs de Cromvvell. Leurs rapides succès augmentèrent leur audace et en même temps leur zèle. Cromvvell étoit un guerrier heureux, mais cruel, et beaucoup de prisonniers furent condamnés au supplice. Charles au désespoir répeta ses tentatives pour la paix ; dans l'ardeur de la conclure, il finit, après avoir essuyé divers refus, par demander une conférence avec les deux Chambres ; il offrit de se rendre à Londres avec un sauf-conduit pour lui et sa suite. Non seulement elles rejettèrent ses propositions, mais elles donnèrent ordre de se saisir de sa personne, s'il entreprenoit de venir les visiter.

Charles voyoit périr autour de lui ses

Sujets et ses amis ; il trembloit sur le sort réservé à ceux qu'il conservoit encore. Combien de fois il a gémi de ne s'être pas livré à ces criminelles Communes : pesons sur cette pensée, recueillons-nous dans la réflexion des maux qui désoloient l'Angleterre ; des milliers de victimes la dévastation du pays pendant l'espace de plusieurs campagnes, le Peuple dans l'oppression et la misère, les familles en deuil, les injustices, les crimes du Parlement et ceux de l'armée ; voilà ce que Louis XVI a voulu épargner à la France en s'abandonnant à plusieurs reprises au milieu des dangers, n'opposant à la fureur d'un Peuple ennivré de cruauté, que sa sublime confiance. Ah ! s'il avoit fui comme Charles premier (bien moins menacé que lui), au moment où le Peuple venoit pour lui ravir ce qu'il a de plus cher..... Je m'arrête, les bons François voyent et sentent avec moi, et les François égarés éprouveront des remords, qui bientôt seront suivis du retour de leur amour pour le meilleur des Rois, le plus courageux des Rois ; les sentimens confondus de repentir et d'amour, les précipiteront aux pieds de ce Monarque si sensible, si *self Denying*, et leur erreur même

deviendra un lien plus fort qui les tiendra dévoués à jamais à leur généreux Souverain. Oui, bon Roi, vous serez recompensé de votre noble confiance, de votre touchante résignation; encore quelques tems, et tous vos Sujets fidèles ou repentans vous feront oublier, par leur zèle, leurs transports et même leur bonheur, l'amertume dont aujourd'hui ils vous abreuvent.

Si votre patience pouvoit se lasser, considérez Charles premier, éloigné de sa femme de ses enfans, privé journellement de serviteurs fideles, l'occasion de désastres sans termes apperçu, vaincu après avoir résisté; et vous Madame, de qui je ne puis prononcer le nom sans répandre des larmes, que le respect et le plus consommé dévouement font couler, fixez aussi ce déchirant tableau; mais voyez-y tout ce que vous pouvez attendre d'un Peuple que vos nobles sentimens ont sauvé de tant de malheurs et de tant de remords.

Charles réduit au désespoir, calomnié outragé de toutes les manieres, séduit par quelqu'apparence d'intérêt, espéra trouver asyle et sûreté dans le camp des Eccossois. Il s'y rendit: il reçut quelque témoignage extérieur de res-

pect ; mais on lui donna une garde, et les Chefs avertirent le Parlement d'Angleterre : Charles étoit réellement prisonnier.

Il y avoit quatre ans alors que les trois nations de la Grande-Bretagne prenoient plaisir à voir leur Patrie déchirée par les querelles civiles et Religieuses.

Le Parlement d'Angleterre corrompit les Ecossois, et malgré l'opposition du Parlement d'Ecosse, le Clergé puritain et l'Armée vendirent le Roi pour 400,000 sterlings, (à peu près neuf millions six cents mille livres). Le Parlement d'Ecosse fut révolté de cet indigne lâcheté ; il vouloit au contraire que le Roi fût protégée et sa liberté demandée à tout prix ; mais Charles n'avoit pas signé le *Covenant*. Il jouoit aux échecs quand il reçut la lettre qui lui annonçoit la résolution des Ecossois ; il continua sa partie sans laisser voir aucune émotion. Les Commissaires du Parlement d'Angleterre reçurent le Roi à Newcastle, et le conduisirent à Homlby, dans le Comté de Northampton. Pendant la route, le Peuple, pour le voir, accouroit en foule, excité autant par l'affection que la curiosité. Ceux qui conservoient quelque ressentiment contre lui passoient en silence, tandis que ceux qui lui

souhaitoient un autre sort, plus généreux que prudens, l'accompagnoient fondant en larmes, et faisoient mille vœux pour sa sûreté. Cette ancienne superstition qui faisoit désirer aux personnes du Peuple d'être touchés par le Roi pour certaines maladies, sembloient tirer une nouvelle force de la tendresse qui se ranimoit pour ce malheureux et vertueux Monarque. Mais ses Sujets s'étoient privés, par un aveuglement funeste, de tous les moyens de suivre les mouvemens de leur cœur.

Sa prison fut très-rigoureuse.

Essex mourut à cette époque. Il se repentoit de l'aide qu'il avoit prêté à ces rebelles, et sa mort, en affoiblissant le parti modéré du Parlement, fut un malheur pour Charles premier. Le Parlement devenoit odieux au peuple, et par ses propres actions, et par les intrigues des *Indépendans*. Ils étoient moins nombreux dans la Chambre des Communes, mais ils étoient sûrs de l'armée. Le Parlement entrepris de la diminuer, et d'envoyer un corps de troupes en Irlande. Les *Indépendans* du Parlement s'y opposèrent, et l'armée ne vouloit point recevoir d'ordre du Parlement. Le soldat enthousiaste des troupes Parlemen-

taires, se donnoit à lui-même le nom de *Saint*, comme nous voyons employer le nom de *Patriote*; et guidé, disoit-il, par un pouvoir spirituel et supérieur, il se prétendoit maître de suivre toutes ses inclinations, déguisées sous le nom de zèle et de faveur. Cet esprit d'indépendance étoit fertile en désordres, et relâchoit tous les liens de l'ordre moral; il imprimoit même le sceau de la *sainteté*, comme ici le sceau de *patriotisme*, à l'amour propre et à l'ambition.

Les Sectaires étoient soutenus dans leur désobéissance à leurs Chefs, par cet orgueil spirituel, essentiel au caractère d'une fausse sainteté, comme *l'orgueil individuel* est essentiel au caractère d'une *fausse philosophie*. Les motifs qui les avoient engagés à prendre les armes, étoient, disoient-ils, la Religion et la Liberté, et ils se prétendoient en droit de prendre soin, que les deux bénédictions fussent garanties aux générations futures. Les factieux, en s'opposant au Roi, avoient pris le nom de *Saints* et de *bien-intentionnés*: les Indépendans prirent les mêmes dénominations.

Les Soldats étoient mal payés, tandis que les Membres des Comités avoient amassé des

richesses. Ils se mutinèrent et présentèrent une pétition très-vive. Le Parlement menaça de traiter comme pertubateurs du repos public ceux qui favoriseroient cette pétition. Cette déclaration, aussi imprudente que l'avoit été autrefois l'accusation formée par le Roi, eut les mêmes effets. Les soldats se plaignirent qu'ils étoient privés du privilège de la Nation, et qu'eux, à qui elle étoit redevable de la Liberté, se voyoient réduits, par une faction du Parlement, à la plus cruelle servitude.

Les Officiers et les Soldats vouloient être maîtres.

Le Parlement choisit mal-adroitement les Chefs même de cette secte turbulente pour aller traiter avec l'Armée. Cromvvell étoit au nombre des Commissaires. Bien loin d'appaiser les troubles, ils les fomentèrent. L'Armée forma un Parlement militaire ; les Officiers municipaux répondoient à la Chambre Haute, et pour imiter la Chambre des Communes, on procéda à l'élection de deux Soldats ou bas Officiers par Compagnie, sous le nom *d'Agitateurs.*, Cromvvell étoit l'ame de toutes les nouveautés, et il avoit l'art de paroître n'y prendre aucune part.

Le Parlement qui ne pouvoit non plus désaprendre à être le maître, ordonna que toutes les troupes qui refusseroient de passer en Irlande fussent débandées. Alors le Conseil Militaire convoqua un rendez-vous général de tous les quartiers, pour traiter de leurs intérêts communs.

Peut-être fût-ce par une suite de ce rendez-vous (3 juin), que *Joyle* alla à Homlby à la tête de cinq cents cavaliers, enlever le Roi aux Commissaires du Parlement. Ils en informèrent le Parlement qui fut consterné. Fairfax fut extrêmement surpris. L'ordre avoit été verbal, et ne fut avoué de personne.

Cromwell s'étoit conduit au Parlement avec une dissimulation si profonde, une hypocrisie si raffinée, qu'il avoit trompé longtems même ceux qu'une longue pratique des mêmes artifices portoient à la méfiance. A chaque nouvelle des désordres de l'Armée il fondoit en larmes, il paroissoit transporté de douleur, il déploroit les infortunes de la Patrie. Il proposoit les remèdes les plus violens pour réprimer les Soldats, et par ses conseils précipités il enflâmoient des mecontentemens dont il devoit tirer avantage. Il attestoit le Ciel et la Terre que son zèle pour le

Parlement l'avoit rendu si odieux à l'Armée qu'il y croyoit sa vie en danger.

Cependant les Chefs Parlementaires ayant reçu divers avis de la mauvaise foi de ce fourbe, ils prirent la résolution de le faire arrêter ; il évita le piége, et il alla au camp, où il fut reçu avec acclamation. On le revêtit à l'instant du suprême commandement sur le Commandant comme sur l'Armée.

Cromvvell, maître de la personne du Roi, et disposant de l'Armée, ne craignoit plus rien ; il la fit marcher vers Londres contre le Parlement.

Rien ne pouvoit être plus agréable au Peuple. Autant cette Assemblée lui avoit été chère, autant elle étoit devenue l'objet de sa haine. L'ordonnance du renoncement à soi-même, n'avoit eu d'éxécution que jusqu'à la mort du Comte d'Essex. A peine les Officiers eurent-ils remis leurs commissions, que l'Ordonnance fut mise à l'écart, les Membres partagèrent entr'eux tous les Offices d'autorité, et ils se mirent à tyranniser et piller la Nation. Les Rois n'avoient pas obtenu sans peine, de l'humeur jalouse des Communes, un secours annuel de cent mille livres sterlings, et depuis le commencement de la guerre

le Parlement avoit levé plus de quarante millions sterlings (neuf cent soixante millions) : on assûre que la Chambre Basse prit ouvertement une somme de trois cents mille livres sterlings (sept millions deux cents mille livres), qui furent partagés entre les Membres. Les Commissaires à qui cette branche d'administration fut confiée n'en rendirent jamais aucun compte.

Les Royalistes étoient poursuivis dans leurs biens si cruellement, que les spectateurs les plus indifférens détestoient l'injustice de punir si sévèrement des actions, que la Loi, dans son interprétation commune exigeoit, étroitement de tous ses Sujets. Il paroît par le calcul le plus modéré, que plus d'une moitié de l'ancienne Eglise étoit réduite à l'aumône, sans autre crime que l'attachement pour les principes Civils et Religieux, dans lesquels les Ecclésiastiques avoient été élevés. Le Parlement disoit qu'il leur laisseroit le cinquième de leurs revenus. Le caractère sacré, qui donne tant de poids au Sacerdoce, rendu plus vénérable encore par les souffrances que leur fidélité attiroit sur eux, aggravoit l'indignation contre leurs persécuteurs qui les dépouilloient de possessions inutilement garan-

ties par toutes les loix divines et humaines que la Nation avoit connues jusqu'alors.

Ces usurpateurs vendoient leur protection aux coupables; ils infligeoient des peines afflictives, sans appel et sans remèdes, et mêlant à leurs odieuses actions un langage mystique, très-à-la-mode dans ces affreux tems; ils donnoient le nom de *dépouilles des Egyptiens* à leurs vols publiques; et celui de *domination des Elus* à leurs tyraniques violences; ils s'étayoient du nom de *Dieu*, au lieu du nom de la Nation, pour exerçer leurs cruautés contre leurs Concitoyens : aussi M. Hume dit : " que la passion de la Liberté avoit réduit l'Angleterre à l'esclavage ,,.

Ce moment est l'époque de l'usurpation du Corps Militaire sur le Corps Civil, qui, dans le cours de ses usurpations, avoit créé lui-même cette Armée redoutable : elle copia fidèlement, et avec autant de succès, les entreprises des Communes contre l'Autorité royale : elle répétoit même leurs expressions. Après une suite de prétentions exhorbitantes, elle déclara que ce n'étoit point l'Assemblée que l'Armée prétendoit accuser, mais les *les mauvais conseils par lesquels elle s'étoit laissée conduire*; elle demanda (toujours l'Ar-

mée), que onze Membres des Communes fussent enfermées à la Tour, en les accusant de *haute trahison.* L'Assemblée s'y refusa, parce qu'elle trouvoit l'accusation trop vague: l'armée cita *Strafford* et *Lavvd.* Les onze Membres prirent le parti de se retirer. Après avoir obtenu à-peu-près tout ce qu'elle demandoit, l'Armée retourna dans ses quartiers, et elle reconduisit à Homlby le Roi, dont elle s'étoit fait accompagner. Il y étoit plus heureux que dans le camp des Ecossois, et surtout, qu'avec les Commissaires du Parlement. Cromvvell et les principaux Officiers de l'Armée lui faisoient assiduement la cour : ses amis et lui avoient quelqu'espérance. Plus le trouble et la division augmentoient entre les factieux, et plus il se flattoit qu'on auroit enfin recours à sa légitime Autorité. Lorsqu'il considéroit que l'Angleterre n'offroit à l'œil observateur *qu'un Peuple sans Gouvernement et sans Liberté ; un Parlement sans la confiance publique, une Armée sans maître ; des désordres de toutes part; l'oppression, les convulsions, la terreur* : ces scènes de confusion le portoient à penser que ses Sujets à la fin ouvriroient les yeux, et qu'ils regretteroient le Gouvernement sous lequel leurs

ancêtres et eux-mêmes avoient coulé des jours heureux. *Mais il y avoit un jugement de Dieu sur le Peuple :* mais il avoit été aveugle trop long-tems; mais Cromvvell chef de l'Armée étoit un monstre ; mais les tyrans étoient maîtres, et l'exemple d'aucune autre Nation n'avoit averti les Peuples.

Charles fit négocier secrètement avec *Cromvvel* et *Ireton* son ami, fanatique, sanguinaire et furieux, qui *prétendoit établir la Liberté par le pouvoir arbitraire.*

L'Armée quoiqu'éloignée n'en poursuivoit pas moins ses prétentions. Les deux Chambres étoient forcées de consentir à tout ce qu'elle exigeoit, même aux choses les plus absurdes. (20 Juillet, 1647). A la fin le Peuple se fâcha, le palais de VVestminster fut assailli d'une troupe furieuse qui contraignit le Parlement à révoquer celui des Décrets qui choquoit le plus le Peuple. Aussi-tôt l'Armée se mit en mouvement, disant qu'il falloit venger les privilèges du Parlement, violés par des Citoyens séditieux : vingt mille hommes déterminés prirent la route de Londres. Plusieurs Membres adroits et lâches, voyant la puissance de l'Armée, allèrent au-devant d'elle et demandèrent protection pour le Parlement; l'Armée

fournie d'un prétexte plausible, *secours important dans toutes les entreprises publiques*, s'avance pour châtier une Ville rebelle et venger le Parlement insulté.

Malgré la démarche servile de quelques Membres, le Parlement fit les préparatifs d'une vigoureuse défense ; mais la terreur d'un pillage universel et même d'un massacre, avoit tellement saisi les habitans timides, et mutinés tout à la fois, que si l'on disoit l'Armée est en marche pour s'éloiguer, on couroit criant de rue en rue, avec la plus vive ardeur : *tout risquer !* mais si l'on disoit qu'elle s'approchoit, on crioit *traiter et capituler.*

Le Parlement fut trahi par un corps de milice qui étoit postée à l'un des fauxbourgs; il se mêla avec le détachement qui venoit le forcer. Alors le Parlement eut recours à la soumission, l'Armée entra en triomphe, s'empara de tous les portes, observa un ordre extrême, fit punir, emprisonner, et annulla tous les actes du Parlement depuis le jour du tumulte. Plusieurs *Igts* allèrent à VVhittehall, et lorsqu'on eut rendu la servitude du Parlement régulière, on indiqua un jour d'actions de graces solemnelles pour le rétablissement de la Liberté.

Après

Après tant de succès, le parti des *Indépendans* espéroit toucher au moment de cette République imaginaire qui faisoit l'objet de ses vœux. Ces sectaires, ou ces systématiques visionnaires avoient contribué aux usurpations de l'armée, et ils se flattoient d'imposer à la Nation, malgré sa résistance, un système plus parfait de Liberté.

Les Chefs de l'armée, contens de l'empire qu'ils venoient de prendre sur le Parlement, conduisirent le Roi au Château d'Hamptoncour, ou pendant quelques tems il vécut avec apparence de Liberté. Mais la *restauration* de la Nation et la vie même du Roi étoient incompatibles avec les projets ambitieux de Cromvvell. dans l'espoir de l'engager à fuir, Cromvvell feignit mille craintes pour Charles, et le malheureux Charles, trompé par ses artifices, quitta Hamptoncour, et se rendit à l'Isle de VVigth, dont il croyoit le Gouverneur bien disposé pour lui (11 Novembre, 1647). C'étoit encore un traître, et il fut retenu prisonnier.

Cromvvell débarrassé du Roi, et se voyant maître absolu du Parlement, s'occupa à réprimer la licence qu'il avoit introduite dans l'armée, lorsqu'il avoit s'agit de l'exciter

contre le Parlement, et qu'il avoit cru utile d'encourager dans les Soldats et les Bas-Officiers un esprit d'arrogance. Le Camp offroit l'image de la Liberté civile ; les troupes mêmes formoient une espèce de République ; les plans d'un Gouvernement imaginaire composoient les occupations et les plaisirs de ces Législateurs armés. On devoit abolir la Royauté, anéantir la Noblesse, et ne plus la compter pour rien ; les rangs devoient être réduits au même niveau, et l'égalité des biens régner dans la Nation comme l'égalité des pouvoirs. Le dernier soldat *illuminé par l'esprit*, prétendoit au même respect que le Commandant.

Lorsque Cromvvell n'eut plus rien à faire de ces licentieuses maximes, il défendit les Assemblées des Agitateurs, et feignit de reprendre la première obéissance aux ordres du Parlement. On éluda ses ordres, on s'assembla hors du Camp. Cromvvell choisit un jour de revue pour exercer des actes de rigueur qui rétablirent l'ordre dans l'Armée.

Ireton, ami de Cromvvell, étoit encore plus emporté que lui ; c'étoit un fanatique éffrené, républicain et despote à la fois ; il se croyoit au-dessus de toutes les règles de

la morale. Ce fut lui qui détermina Cromvvell à assembler un Conseil secret pour delibérer sur le sort du Roi et sur l'établissement d'un Gouvernement. Ce fut dans cet infernal Conseil, qu'on arrêta le projet d'appeller Charles en jus.ice. Ce n'étoit pas qu'on le jugeât coupable, mais il étoit Roi.

Il s'agissoit d'amener le Parlement à ce comble de crimes, et Cromvvell veilloit sans cesse pour arriver à cet affreux dessein.

Charles depuis l'Isle de VVight envoya un message au Parlement pour résigner, pendant sa vie, le droit de nommer aux grands Offices de la Couronne, mais à condition que cette prérogative seroit rendue, après sa mort, à son successeur. Avant de répondre, le Parlement, à l'instigation des Indépendans, envoya quatre articles préliminaires, auxquels il étoit impossible que Charles donnât son consentement (1).

(1) 1°. De laisser au Parlement, pendant vingt ans, l'exercice du Pouvoir militaire, avec le droit de lever les sommes nécessaires à l'entretien de l'Armée, et même une prolongation de ce Pouvoir si le besoin de l'Etat le demandoit. 2.° D'annuller toutes réclamations contre le Parlement, et de reconnoître qu'il avoit pris les armes pour sa juste défence. 3.° D'a-

(1648.) Cromvvell se servit de son refus pour enflâmer le Parlement, et il y réussit si bien, que les Communes et les Pairs déclarèrent coupables de haute trahison, quiconque entretiendroit avec le Roi quelque communication, sans l'aveu des deux Chambres. On ajoute, à cette odieuse démarche contre un Roi sans défense, des calomnies attroces. On alla jusqu'à accuser Charles d'avoir empoisonné son Père.

Les Ecossois, outrés de la conduite du Parlement et de l'Armée, se déterminèrent à sauver le Roi, et s'y préparèrent.

Toutes les parties de l'Angleterre étoient aussi dans une terrible agitation. Rarement le Peuple gagne aux révolutions d'un Etat, parce que le Gouvernement nouveau, plus incertain et plus jaloux que l'ancien, a besoin de plus de sévérité et de plus de dé-

---

néantir, de révoquer les Pairies qui avoient été scellées depuis que Litleton avoit emporté le grand Sceau hors de Londres, et de renoncer pour jamais au droit de créer des Pairs, sans le consentement du Parlement. 4.° D'accorder aux deux Chambres, le droit de s'ajourner à leur choix. Le but des Indépendans étoit de faire assembler le Parlement dans les lieux où il seroit absolument soumis à l'Armée.

penses. Et jamais la vérité de cette maxime, dit M. Hume, ne fut plus profondément senti que dans la présente situation de l'Angleterre.

Le Peuple avoit pris l'ascendant sur la Couronne; mais bien loin d'être plus heureux, il se trouvoit à la fois écrasé sous le poids des taxes, et assujéti à une Administration dans laquelle il ne reposoit plus aucune ombre de Justice ni de Liberté.

Les Offices importans étoient confiés à la plus vile partie de la Nation, la crainte des Troupes contenoit le Peuple de Londres, en même tems que la terreur dictoit les Ordonnances du Parlement.

Dans ces circonstances, Cromvvell partit pour aller repousser les Ecossois.

Le Parlement reprit courage, et espéra terminer, pendant son éloignement, sa négociation avec le Roi. Mais le Parlement, quoiqu'esclave à son tour, ne s'étoit pas adouci. Il exigeoit irrévocablement que Charles lui livrât ses amis, qu'il sacrifiât le Clergé. Charles sacrifia sur l'article du Culte tout ce que la conscience lui permit de sacrifier; mais il préféroit la mort à livrer ses amis. Le souvenir constant et terrible de Strafford

l'auroit soutenu s'il avoit pu balancer. Excepté les deux articles, il accepta les autres conditions qui lui furent offertes, non-seulement les quatre susdits, mais d'autres encore; entr'autres il renonçoit au sceau de la Couronne et acceptoit le leur. Il signa avec une telle répugnance, avec un tel sentiment d'amertume qu'il disoit : " Ces concessions me rendroient plus digne de la qualité d'ennemi de mon Peuple qu'aucune action de ma vie, s'il avoit dépendu de moi de les refuser ,,. Il écrivit au Prince de Galles, âgé de dix-huit ans, la Lettre la plus touchante au sujet de ces concessions.

Cependant les artifices des Indépendans faisoient traîner en longueur la négociation, et l'Armée avec laquelle ils étoient d'accord, eut le temps d'exécuter ses coupables projets.

L'infernal et tout puissant génie de Cromvvell présidoit par-tout. Vainqueur dans les combats, cruel avec scélératesse envers les vaincus, il faisoit périr dans les supplices les partisans de Charles qu'il avoit fait prisonniers; en même temps il ourdissoit la trame impie qui alloit combler les crimes et la honte du Parlement, en terminant les jours du plus malheureux des Rois.

L'esprit dans lequel j'écris cette Histoire,

me faisant voir sans cesse Louis XVI à côté de Charles I, dans les oppositions comme dans les similitudes, il en résulte un tel accroissement de sensibilité pour les malheurs de Charles I, et de reconnoissance pour le courage de Louis XVI, que, souvent, je suis forcé d'interrompre mon pénible travail, et je ne sais pas s'il me seroit possible d'amener le Roi d'Angleterre jusqu'au terme de sa vie; si mes larmes sont cruelles, si elles coulent à torrent, elles élèvent du moins une consolation dans mon cœur! Je ne suis pas seule, Françoise, je ne suis pas seule embrâsée de cet amour pour mon Roi, qui, se confondant avec l'amour de la Patrie, a produit tant de grands Hommes dans les grands besoins de l'Etat. Aujourd'hui il ne faut offrir à Louis XVI que de profonds sentimens, et ce sont de profonds sentimens que les François qui me ressemblent, gardent à nos généreux Maîtres, à leur aimable Enfant, à leur Famille auguste et inquiète; et quand les circonstances nous prescriront d'autres devoirs, notre zèle aura une autre expression. En attendant nous souffrons avec eux, et c'est *pour eux* que nous cédons à l'orage.

Charles pouvoit quitter l'Isle de VVigth, et

ses amis l'en pressoient vivement ; mais il avoit promis au Parlement de ne point chercher à s'échapper pendant la négociation, ni même de trois semaines après. Il préféra son honneur à son salut, malgré les supplications de ses amis.

Cromvvell fit dresser une remontrance, par laquelle l'Armée demandoit la punition du Roi, pour le sang qu'il avoit fait répandre pendant la guerre, et la dissolution du Parlement actuel. L'armée se saisit de la Personne du Roi ; il fut conduit au Château de Hurol, et resserré très-étroitement.

L'excès d'audace de l'Armée, ouvrant enfin les yeux du Parlement sur l'affreux résultat de leurs crimes progressifs, les deux Chambres quoique sans espoir, formèrent la résolution de s'ensevelir plutôt sous les ruines du Gouvernement, que de prêter leur autorité aux desseins sanguinaires et sacrilèges de l'Armée. Les deux Chambres mirent les remontrances à l'écart, déclarèrent qu'elles n'avoient aucune part à l'emprisonnement du Roi ; elles défendirent à l'Armée d'approcher de Londres et elles envoyèrent demander au Général par l'autorité de qui il avoit agi ?

Mais si le Parlement avoit été puissant

pour renverser le Trône, il étoit sans force contre les entreprises de l'Armée, et par un enchaînement, auquel j'invite les François à à réfléchir; enchaînement de prétentions, d'innovations, de témérités, d'injustices, le Parlement étoit arrivé à un tel point de foiblesse et d'abaissement, qu'il ne pouvoit opposer que d'inutiles efforts aux forfaits des scélérats qui s'étoient formés dans son sein, nourris de ses maximes, et enhardis par ses funestes succès. Et nos Législateurs osent, en tant de points, imiter le Long Parlement! Malédiction sur leur folie, leur aveuglement, ou leurs coupables espérances; mais bénédictions sans nombre sur le bon Roi, qui, tant qu'il a été en lui, les a sauvé d'eux-mêmes.

Ce qui restoit d'honnêtes gens dans les deux Chambres, rassemblèrent tous leurs efforts pour sauver le Roi de la mort, et la Nation de la honte. Elles entreprirent, sous les yeux même de l'Armée, de conclure leur traité avec le Roi, et quoiqu'elles eussent déclarées insuffisantes les conclusions concernant le Clergé et les *Délinquans*, elles remirent les articles en délibération; après un violent débat, qui dura trois jours, il fut décidé, à la pluralité

de 129 voix contre 83, que les concessions du Roi, étoit un fondement, sur le quelles deux Chambres pouvoient s'employer à l'établissement du Royaume ,,.

Le jour suivant *Pride*, autrefois Chartier de Brasserie, et aujourd'hui Colonel, bloqua la Chambre à la tête de deux Régimens, et au moment où les Communes se réunissoient pour s'assembler, il arrêta au passage quarante-un Membres du parti Presbytérien, il les fit enfermer dans une chambre basse, connue sous le nom *d'Enfer*, et delà transférer dans diverses hôtelleries. Plus de cent seize autres Membres furent exclus, et l'entrée ne fut permise qu'aux plus furieux *Indépendans*, dont le nombre n'excédoit pas cinquante ou soixante. Le Peuple aveugle, comme il l'est toujours, se réjouissoit de cette expédition, dont le véritable motif lui étoit caché, et il l'appelloit *la purgation du Colonel Pryde.*

Les actes qui émanèrent de cette Assemblée de conspirateurs furent attroces comme eux ; ils jettèrent dans les fers plusieurs Chefs Presbytériens, qui, dans leur captivité, eurent le loisir de se repentir de leurs criminelles intentions, et de gémir sur leurs af-

freuses conséquences. Les Membres exclus firent une protestation qui fut traitée d'écrit faux, scandaleux, séditieux, tendant à détruire le Gouvernement visible et fondamental du Royaume.

Nombre de Citoyens quittoient l'Angleterre, le Commerce étoit suspendu avec l'Etranger, et le Commerce intérieur languissoit. l'Armée jugea le mal si pressant qu'elle publia une déclaration portant qu'elle étoit résolue à soutenir et les Loix et la Justice : Vains mots. Elle fit succéder une autre Déclaration, qu'elle intitula : *Convention du Peuple* ; c'étoit le plan d'une République.

Le Parlement devoit rejetter le meurtre du Roi sur l'Armée ; mais l'armée vouloit s'associer et s'associa le Parlement. On nomma des Commissaires dans la Chambre Basse, pour dresser l'accusation, et, sur le rapport de ces Commissaires, la Chambre déclara le Roi coupable de haute trahison, et elle arrêta de former une Haute Cour de Justice pour juger le Roi. Lorsqu'on porta ce Bill à la Chambre Haute. Les Pairs y étoient au nombre de seize (ils étoient souvent moins, jamais plus), et ils le rejettèrent tout d'une voix sans délibération. Croyant donner aux esprits le tems de se calmer, ils s'ajournèrent à dix jours delà.

Les Communes posèrent alors pour principe : *que le Peuple est l'origine de toute Autorité juste;* et elles déclarèrent : *que les Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, par le choix du Peuple qu'elles représentent, ont la suprême Autorité de la Nation, et que tout ce qui est constitué et notifié Loi par les Communes, prend force de Loi, sans le consentement du Roi et de la Chambre des Pairs.* Et cette Chambre, qui parloit sur un ton si haut, étoit un rassemblage de tout ce qu'il y avoit de plus méprisable dans les Communes, qui, depuis leur convocation, huit ans avant cette époque, étoient, chaque jour, devenues plus odieuses et plus criminelles. Et cette Chambre étoit absolument soumise à l'Armée, en sorte qu'en invoquant la Puissance du Peuple et l'Autorité de la Nation, elle offensoit, et le Peuple et la Nation par la plus sanglante irronie.

L'Ordonnance pour le procès de Charles Stuart, Roi d'Angleterre, passa à l'unanimité.

Ces impies imposteurs prétendoient à la *Sainteté*, comme nos Démagogues à l'*Humanité*. Au lieu d'Adresses des Comtés, qu'il auroit été trop long de demander et d'attendre,

ils se servirent d'une *Inspirée* qui les assura que leurs mesures étoient approuvées du Ciel, et que le Ciel les avoit inspirées.

Harrison, fils d'un Boucher, et alors Colonel, avoit été prendre le Roi au Château de Hurst. Charles, accablé d'outrages et d'humiliations, se permit cette seule plainte: " Rien de plus abject qu'un Roi méprisé ".

La haute Cour de Justice étoit composée de 133 Personnes, *Harrison*, *Criton*, *Cromwell*, les principaux Officiers de l'Armée, tous de basse naissance, quelques Membres de la Chambre Basse et des Citoyens de Londres. Douze Juges avoient d'abord été choisis: mais ils déclarèrent que le Roi ne pouvoit être attaqué comme coupable de haute-trahison, lui, au nom de qui ces sortes de crimes se poursuivent: leurs noms fut rayé du Parlement, comme celui des Pairs. Il n'y eut jamais plus de 70 Juges. Un Avocat fut nommé Président.

Fairfax ne parut point, quoique nommé par le Parlement. Sa Femme avoit été entraînée au torrent populaire; mais elle étoit frappée d'horreur des horribles conséquences de la révolte et des victoires de son Mari.

Je passe sous silence le procès de Charles Ier. Le Président de cette Cour inique, ramassi de tout ce qu'il y avoit de plus furieux comme de plus vile dans la Nation, osa faire valoir *la Majesté du Peuple*, pour forcer le Roi à reconnoître la Jurisdiction de ce Tribunal.

Le 27 Janvier (1649.), Les Juges prononcèrent la peine de mort.

Pendant ces terribles épreuves, Charles conserva la plus parfaite égalité d'ame. Les Soldats, poussés par leurs Officiers, presque tous de même espèce qu'Harrison, fils d'un Boucher, et que *Pride*, Charretier de Brasserie, se laissèrent engager à demander à grand cri, *justice !* " Pauvres Malheureux, dit Charles, un peu d'argent leur en feroit dire autant contre leurs Chefs ,,. Quelques uns eurent ordre de l'accabler d'outrages ; il n'exprimoit d'autres sentimens que ceux d'une patiente pitié.

Le Peuple, quoique sous la verge de fer d'une Autorité sans bornes et sans règles, fit éclater, par les plus ardentes prières, ses vœux pour la délivrance de son Roi, et dans l'excès de ses infortunes, il le reconnoissoit par ses généreuses larmes, pour leur

Monarque révéré! Leur Monarque, qu'une fureur insensée leur avoit fait rejetter. Les amers sentimens du Roi étoient adoucis par ces touchantes démonstrations. En passant il leur exprimoit sa sensibilité à leur douleur. Un Soldat, atteint de cette contagieuse sympathie, demanda au Ciel, *de répandre sa bénédiction sur la Majesté anéantie.* L'Officier le chargea de coups, sous les yeux même du Roi, qui dit seulement : *il me semble que le châtiment surpasse l'offense.*

L'Europe entière étoit émue et révoltée. L'Ecosse, la Hollande, la France, réclamèrent hautement et protestèrent contre cet attentat. La Reine et le Prince de Galles, écrivirent au Parlement, les lettres les plus déchirantes; mais ils s'adressoient à des tigres. *Lindesay, Richmond, Hartfort, Southampton,* déclarèrent qu'ayant conseillé le Roi, ils étoient seuls coupables, et que c'étoit à leur tête à répondre des fautes de leur Maître; tout fut sans succès.

Le Peuple, accablé sous le poids de ses fers, et de sa douleur, étoit incapable d'agir. Hélas ! ce n'est jamais un sentiment réel, qui lui donne une forte impulsion. Le contraste entre le Peuple et les Individus est

bizarre, mais il est vrai. Moins touché du danger de son Roi, il eût été plus aisé de l'exciter à le délivrer.

L'Armée respiroit les fureurs que lui inspiroient ses exécrables Chefs.

On accorda au Roi un intervalle de trois jours, entre la Sentence et la mort. Il eut la permission de voir la Princesse Elisabeth, sa fille, agée de 13 à 14 ans, et le Duc de Glocestre, qui n'en avoit pas 7. Il chargea la Princesse de dire à la Reine " Que pendant le cours de sa vie, il ne lui avoit jamais manqué de fidélité, même en idée ,,. Il prit le jeune duc de Glocestre sur ses genoux. " Mon fils, lui dit-il, ils vont couper la tête à ton Père ". L'Enfant, frappé d'une image si terrible, le regarda fixement. " Fais-y bien attention, mon fils, ils vont me couper la tête, et peut-être te feront-ils Roi. Mais prends garde à ce que j'ajoute : tu ne dois dois pas être Roi, aussi long-tems que tes frères, Charles et Jacques, seront en vie. Ils couperont la tête à tes frères, lorsqu'ils pourront mettre la main sur eux, peut-être ils couperont ta tête aussi, à la fin; je te commande de ne pas souffrir qu'ils te fassent Roi ,,. L'enfant répondit, en pleurant : " Je

me

me laisseroit plutôt mettre en pièce ,,. Cette réponse si ferme fit répandre à Charles des larmes de joie et d'admiration.

Si mes Lecteurs éprouvent le desir de poursuivre cette scène terrible, qu'ils me sachent gré de l'effort que je fais sur moi-même.

Pendant les trois nuits de cet intervalle, Charles dormit d'un profond sommeil, quoique le bruit que faisoient les Ouvriers qui préparoient l'échafaud, retentît continuellement autour de lui.

(30 *Janvier* 1649.) Le matin du jour fatal il se leva de bonne heure, et faisant appeler *Herbert*, l'un des Domestiqnes qu'on lui avoit laissés ; il lui recommanda d'apporter plus de soins à sa parure qu'il n'en souffroit ordinairement. Je veux me préparer, disoit-il, pour une si grande solemnité. *Juxon*, Evêque de Londres, qui joignoit, comme le Roi, les plus douces vertus aux vertus les plus courageuses, l'assista dans ses exercices de piété ; et rendit à son Souverain et à son ami les derniers mélancoliques devoirs.

Lorsque Charles fut sur l'échafaud, les Soldats formèrent autour de lui une haye si épaisse qu'il ne pouvoit espérer de faire entendre ses discours au Peuple ; il ne s'adressa

qu'au petit nombre de personnes qui se trouvoient près de lui, entr'autre le Colonel *Tomlson*, à qui la garde étoit confiée depuis quelques tems, et sur qui, comme sur quantité d'autre, son aimable conduite avoit produit un changement absolu de disposition. Le Roi protesta de son innocence dans les fatales dissensions dont il étoit la victime ; il observa ; „ qu'il n'avoit pris les armes qu'après les levées militaires du Parlement, et que, dans ses opérations de guerre, il n'avoit eu pour objet que la conservation de l'Autorité, à lui transmise par ses ancêtres. Il ne jetta néanmois aucun blâme sur les deux Chambres, et il parut porté, pour expliquer ses funestes extrémités, à les rejetter sur des esprits malintentionnés, qui leur avoient inspiré des craintes et des méfiances de ses intentions. Quoique sans reproche à l'égard de son Peuple, il reconnut cependant la justice de son exécution aux yeux de son Créateur, en expiation de l'injuste Sentence contre Strafford, à quoi il ne s'étoit pas opposé : il observa qu'il étoit puni par une Sentence non moins injuste. Il pardonna sans exception à tout ses ennemis, même aux principaux instrumens de sa mort ; mais il les exorta, et toute

la Nation avec eux, à rentrer dans les voix de la paix, en rendant à son Fils et son Successeur, l'obéissance qu'ils lui devoient comme à leur légitime Souverain.

Pendant qu'ils se disposoit à coucher sa tête sur le bloc, *Juxon* lui dit: „ Sire, il ne vous reste plus qu'un pas, fâcheux et révoltant, mais très-court; songez que dans un instant il va vous conduire bien loin; il vous fera passer de la Terre au Ciel, et là, vous trouverez, avec une joie extréme, le prix après lequel vous courez; la vraie couronne de gloire! „ — " Je passe, répondit le Roi, d'une couronne corruptible à celle dont aucune corruption ne peut approcher, et que je suis sûr de posséder sans trouble.

Un homme masqué fit l'office d'exécuteur.

Il est impossible de représenter la douleur, l'indignation et l'étonnement qui suivirent cet évènement, non-seulement parmi les Spectacteurs qui paroissoient enveloppés dans un nuage de tristesse, mais dans la Nation entière, aussi-tôt que cette fatale nouvelle y fut répandue; jamais Monarque, dans le plein triomphe de ses succès, ne fut plus cher à son Peuple, que ce malheureux Prince ne l'étoit devenu au sien par ses infortunes; sa grandeur d'ame et sa piété.

La rapidité du retour au respect et à la tendresse, fut proportionnée à la force des illusions qui avoient animé ses Sujets contre lui; ohacun se reprochoit, avec amertume, ou des infidélités actives, ou trop d'indifférence à défendre sa cause. L'effet de ses passions eompliquées sur les organes foibles, fut terrible. On raconte que plusieurs femmes enceintes accouchèrent avant terme, d'autres furent saisies de convulsion, d'autres tombèrent dans une mélancolie qui les suivit jusqu'au tombeau ; quelques-unes même ne purent survivre à leur Roi, et tombèrent mortes sur-le-champ. Les chaires furent arrosées de larmes, non subordonnées, ces mêmes chaires, d'où tant d'anathêmes avoient été lancés contre lui. En un mot, on détesta, d'un accord unanime, les paricides hypocrites qui, depuis si long-tems, avoient déguisé leurs trahisons sous des prétextes sanctifiés ; et qui, par le dernier actes d'une attroce iniquité, jettoient une tache ineffaçable sur la Nation.

Charles avoit chargé Juxon de commander en son nom au Prince de Galles, de pardonner sa mort à tous ceux qui y avoient contribué.

Ainsi mourut un Prince, doué de toutes les vertus domestiques, il avoit fait des fautes dans les premières années de son règne, et commis de grandes imprudences lorsqu'il commença à être persécuté.

La droiture du caractère de Louis Seize, la vérités de ses intentions bienfaisantes, sa généreuse confiance, le courage de la Reine, qui aimoit mieux, disoit-elle, mourir au pieds de son époux, que de vivre en sûreté loin de lui, nous ont sauvés des malheurs dans lesquels d'infâmes conspirateurs vouloient plonger la France. Qu'on observe quels bruits absurdes de massacre, d'attentats, étoient sémés parmi le Peuple toujours avide de terreur: Qu'on se rappelle cette famine mystérieuse, au milieu de l'abondance; les murmures de complots attribués aux *Aristocrates* et au *Calotins*, qui grondoient sourdement avant ces jours affreux *que nous voudrons*, *et que nous ne pourons pas*, *effacer de notre Histoire*; ces jours dont les factieux espéroient la fuite de la Famille Royale, la guerre civile, et peut-être une affreuse accusation. Je veux croire que les factieux sont en petit nombre, mais ils existent; mais bien des Citoyens crédules, si-non coupables, ont été et sont en-

core leur coopérateurs(1). Leur premier plan est manqué, mais leur ambition, leur besoin de désordres, leur avidité de pouvoir et de trésors, en un mot, toutes les passions qui les conduisoient subsistent. Tant que la Constitution n'est pas achevée, les finances rétablies, l'autorité rendue au Roi, les Lois connues et obéies, nous sommes en danger; et si les Législateurs aiment leur Patrie, qu'ils se hâtent. Il ne s'agit pas de trouver des tournures spécieuses (2) pour faire craindre aux Peuples la fin si nécessaire de cette Législature, qui n'a point eu de modèles, et qui, il faut l'espérer, ne sera jamais imitée : il s'agit de la terminer. Le long Parlement d'Angleterre, égaré dans ses intentions, incertain à ses premiers pas, étoit, cependant, loin de prévoir à quel excès de crimes il seroit insensiblement amené, et dans quel abîme de maux il plongeroit l'Angleterre. Les Chefs plus où moins connus du boule-

(1) On pourroit dire d'eux ce que Plutarque a dit d'Antoine : « Un homme qui, de lui-même, n'étoit pas pour faire ni grand bien ni grand mal; mais qui pouvoit ajouter beaucoup de force à un autre qui l'eût mené.

(2) Allusion aux Discours de M. Rabaut de Saint-

versement actuel, (1) de la suspension des Lois, de leur silence, de la confusion de tous les pouvoirs, des malheurs qui résultent de l'anarchie, poursuivent leur plan hostile ; ils épient sans relâche l'occasion de détruire l'Empire François. Que tout Citoyen veille donc sans cesse, de quelque secte politique qu'ils soit; Philosophe, Illuminé, Républicain, Royaliste, Religieux; que tout ce qui n'est pas *conjuré* observe et veille à la chose publique. (2).

Chez tous les Peuples du monde l'effervescence politique a developpé des caractères que l'œil le plus observateur n'auroit pu deviner; les vices et les vertus, au milieu de

---

Etienne, envoyé insidieusement aux Provinces, pour qu'on y croie que la banqueroute est impossible tant que durera l'Assemblée nationale.

(2) On a vu de mauvais Citoyens former le dessein d'asservir leur Patrie et de s'en rendre les tyrans; mais qui jamais a projeté de la détruire, à moins d'être le plus forcéné et le plus insensé des scélérats.

Histoire de la Conjuration de Catilina.

(1) Cicéron, mécontent de la foiblesse du Sénat pour Catilina, disoit: « Tant de foiblesse vient de ce qu'une » partie du Sénat craint trop, et que l'autre n'a rien » à craindre ».

cette fermentation, arrivent à leur point extrême; la fausseté et l'hypocrisie même, sont forcé à se démasquer.

Sans Catilina et Pompée, peut-être que Rome n'auroit eu dans César qu'un grand Général, et non pas un Dictateur altéré de pouvoir suprême. Catilina, sans mœurs, sans probité, sans respect pour les Dieux, dont l'ambition étoit la seule divinité; mécontent du présent, toujours agité par l'avenir, hardi, téméraire, audacieux, capable de tout entreprendre et de tout exécuter; mais marchant la tyrannie trop à découvert, et auquel il ne manqua que cette profonde dissimulation, nécessaire aux grands crimes (1). Catilina donc, se servant du prétexte de l'intérêt du peuple pour perdre Rome et subjuguer l'Italie, dirigea l'ambition de César, à qui les défauts de cet infâme conspirateur appri-

(1) « Y a-t-il lieu de s'étonner, dit Cicéron, qu'un » homme habitué dès l'enfance dans toutes sortes de » désordres, incestueux, meurtrier, concussionnaire, » pour qui le crime étoit devenu, non-seulement une » habitude, mais, à vrai dire, l'unique objet de ses » desirs, ait conjuré contre sa Patrie ». Et ailleurs : « L'indomptable violence des passions de Catilina, et » l'immensité de ses dettes, l'entraînèrent, etc. «

rent ce qu'il falloit éviter. César prit un autre caractère, saisit d'autres moyens pour donner des chaînes à un Peuple si facile à séduire. Peut-être que dans un tems de calme Caton n'eût pas deviné César.

Aujourd'hui aucune ame forte n'est en repos, et tout ce qui peut devenir à craindre doit être observé, et doit-être craint. Toutes les passions fermentent, et chaque Citoyen fidèle doit surveiller autour de lui, en desirant la fin de l'état de crise où nous sommes.

L'attrocité ainsi que les ressources du caractère de Cromvvell, l'excès de son ambition ne se sont déployés que pendant le cours des divisions intestines ; il n'eut aucune part au commencement des troubles. Sa vie jusque-là avoit été ignorée. Puritain farouche, après avoir été joueur et débauché, il prit une ferme à bail pour rétablir ses affaires. Là il fatiguoit sa famille de prières éternelles qui n'amélioroient pas les terres, mais qui dans ces temps de fanatisme, eurent le succès de le faire nommer Député de Cambridge au Long-Parlement.

L'antiquité ne nous offre aucun usurpateur sur le modèle de Cromvvell. Il profita des crimes de tous. Ce fut la guèrre civile (et

ceci demande à être profondément réfléchi), ce fut la guerre civile qui manifesta ses talens, et qui excita son ambition. Il avoit à l'époque de la convocation du Long-Parlement, plus de quarante ans. Il étoit odieux, il étoit cruel, hyppocrite, méprisable par ses ruses, et tel étoit cependant le poid du malheur sous lequel les Anglois étoient écrasés, qu'ils cherchoient pour ainsi-dire le coup hardi par lequel Cromvvell, comme nous verrons ci-après, se rendit maître de l'Autorité. Auguste ausssi, gouverna un Peuple fatigué des secousses terribles que lui avoient coutés les derniers instans de la Liberté. Un maître lui étoit devenu nécessaire : mais l'Angleterre regrettoit un Roi que des tyrans excités par Cromvvell lui-même, avoient immolé.

Rome échappa, à plusieurs reprises, à la tyrannie des ambitieux ; mais les Sénateurs pouvoient parler ; mais le Sénat étoit honorable et respecté, et si les ambitieux se formoient dans son sein, ils y étoient en petit nombre. Tout étoit auguste dans cette Assemblée. Le Peuple, successivement séduit par les plus sanguinaires des humains, Cinna, Marius, Scilla, Catilina lui-même, qui tous se cou-

vroient du voile de son intérêt pour l'asservir après l'avoir enivré d'hommages; le Peuple n'exprimoit ni applaudissement ni blâme. L'Orateur étoit écouté de quelque parti qu'il fût, et Cicéron dénonça en plein Sénat Catilina présent.

En Angleterre, depuis long-temps, la pluralité du Sénat etoit coupable, et l'Angleterre a succombée. On a vu les persécutions employées, pendant le cours de ce funeste et mémorable Parlement, contre tout ce qui s'opposoit à leurs manifestes usurpations : on a vu des jugemens iniques, la prison, l'exclusion, une rébellion ouverte; on a vu le Peuple, aisément abusé, travaillant au gré de ses tyrans à virer ses fers ; on a vu les misérables moyens employés pour semer la crainte et exciter les haines dans tous les cœurs ; on a vu les Adresses adulatrices et mandiées, l'anathême lancé contre tous ceux qui osoient reclamer les droits de la Nation, et ceux du Chef de la Nation. On a vu le progrés de cette Puissance militaire qui, créé par le Parlement, contre toutes les Lois de l'Angleterre, pour le soutenir dans une indépendance absolue, finir par le rendre à la fois le plus vil et le plus criminel des

esclaves ; on a vu la cruelle, l'indécente flatterie avec laquelle on cherchoit à tromper le Peuple, à mesure que l'on combloit ses meaux.

Ah ! que les enfans de la Patrie, que les amis de la vraie Liberté, que les François fidèles au meilleur des Rois, à celui qui, sans ses vertus, en seroit le plus infortuné, ne se livrent pas à une sécurité trompeuse. Soyons toujours prêts à prévenir ou à repousser le danger, pensons souvent que le Long-Parlement ne faisoit jamais d'usurpations importantes sans les faire précéder de mille calomnies absurdes, et chaque fois qu'on nous parlera de conspirations découvertes, examinons les conspirations qui se cachent.

Sans les intentions perverses des Chefs populaires, sans les systématiques insensés et furieux, Les Anglois auroient pu jouir quarante-cinq ans plutôt de la Constitution qu'ils ont aujourd'hui, et dont, malgré notre ridicule surprise, ils s'applaudissent plus que jamais. Charles avoit redouté la restauration que Louis XVI desiroit lui-même, qu'il nous invitoit à faire. Mais, pour éviter la guerre civile, Charles auroit consenti à tout ce qu'il lui auroit été permis d'accorder sans com-

promettre les intérêts de son Peuple. Les Anglois ont été téméraires passionnés, cruels, coupables, privés de prévoyance : mais ils n'avoient devant eux l'exemple d'aucun Peuple pour les prémunir contre les funestes conséqnences..... Et nous !.....

Il n'y avoit pas six mois que la France étoit animée par les plus chères espérances ; il n'y avoit pas six mois que la perspective la plus brillante avoit charmé ses yeux et ceux de son Roi, et l'on osoit répondre à nos gémissemens à nos craintes : *les Anglois ont acheté leur Liberté de cinquante ans d'infortunes ;* et l'on ose nous les répéter encore quand les malheurs nous accablent, quand la ruine nous menace, quand notre déstruction se consomme ; et c'est sous le règne du plus résigné, du plus vertueux, du mieux veuillant des Rois qu'on nous dit : *les Anglois ont acheté leur Liberté de* 50 *ans d'infortunes !* Et qu'auriez-vous dit de plus sous Louis XI, ou sous le Ministere de Richelieu ? Même alors, le malheur de la génération présente eût été à balancer avec le bonheur des générations futures. Barbares et égarés sistématiques ! prétendez vous faire une Révolution par les règles de l'Algèbre,

ou par quelqu'opération géometrique ? Composez-vous les élémens d'une science que vous deviez enseigner à tous les Peuples de l'Europe ? Avez-vous jamais vu qu'un politique non plus que dans les grands accidens de la nature, ce mot Révolution ait été appliqué à quelque chose de combiné, de prévu ? Une Révolution est précédée d'orages, et vous l'avez préméditée dans le calme ; ne vous montrez vous pas aussi ignorans en *méditant* une révolution, que vous vous montrez étourdis et cruels en plongeant, de gaité de cœur, des milliers de vos frères *dans les malheurs inévitables d'une grande Révolution* ? C'est parce que les malheurs sont inévitables, que le seul projet d'une Révolution est un crime, qui rendra votre mémoire odieuse à toutes les races futures, si d'autres races nous succèdent ; et vous êtes à l'abri, par votre mission, de ces malheurs que vous semez à loisir et à dessein sur cette France aveuglée, dont l'enchantement funeste me retrace celui du voyageur, qui, trompé par les pleurs du Crocodille, se laisse prendre au piège et se débat inutilement. J'ai frémi quand j'ai oui ces mots : *les malheurs inévitables d'une grande révolution*, écrits par

un jeune homme, un Prélat, un Législateur, un homme de qui la fortune et la sûreté contrastent d'une manière si révoltante avec les dangers et les souffrances qu'il dédaigne de plaindre. Non, je ne puis retenir mon indignation, mon impuissante indignation ! J. J. étoit sûrement animé du même sentiment que moi, lorsque discutant sur le duel au premier *sang*, il s'écrioit : Eh ! qu'en veux-tu faire, cruel ! le veux-tu boire ? Je me joins à M. de Montlausier, et je vous dis, avec lui : Où est le gouffre, et combien vous faut-il encore de victimes ?

Comptez-vous aussi pour rien, hommes froidement féroces, le mépris de tous les principes, l'endurcissement de cœur, l'habitude aux crimes de tous ces François, que vous invitez à la paix, en leur désignant, avec cet art perfide, de nouvelles victimes ? La Liberté veut des cœurs purs, des ames droites, elle veut des vertus, et avec vos maximes et vos folles erreurs, vous ne ferez que des Brigands et des Infortunés. Cromwel aussi s'étoit formé des Coopérateurs.

Ah ! si je pouvois faire passer dans le cœur de tous les bons François le sentiment qui m'embrâse ! si je pouvois ramener leur

esprit égaré à des réflexions salutaires ! s'ils pouvoient saisir tout ce qu'il y a de perfide ou d'absurde dans cette indifférence pour *les malheurs inévitables d'une grande Révolution!* Si, convenant enfin d'un point central, ils se rassembloient tous, tous émus par les les mêmes sentimens, guidés par les mêmes intentions, s'ils s'efforçoient d'assurer à la fois, et notre Liberté, et la splendeur du Trône, et l'Autorité nécessaire d'un Roi que nous choisirions si nous avions à choisir!

Si mes tristes yeux pouvoient voir le jour heureux qui ramenera la paix et le bonheur! s'ils pouvoient voir Louis traité en Roi, comme il est toujours chéri en Père; si je pouvois le voir et sa courageuse Compagne, oubliant leurs outrages, leurs chagrins, nos torts, et ne voyant plus que notre repentir et nos transports.

(1649). La dissolution de la Monarchie suivit la mort de Charles I; les Pairs, qui avoient pris une vacance, au lieu de défendre leur Souverain de leurs voix, de leur vie, s'il le falloit, s'assemblèrent comme ils s'étoient ajournés, et sans réclamations, sans reproches, ils envoyèrent à la Chambre Basse quelques idées sur la situation actuelle des

des choses. La Chambre Basse ne daigna pas en prendre seulement connoissance. Leur lâche retraite, leur humiliant silence leur méritoient cette insulte. Qu'étoient-ils ces Pairs qui n'avoient pas comme les autres, ou suivi Charles, ou déserté un Parlement si coupable! La Chambre des Communes abolit la Chambre Haute, elle abolit aussi la Monarchie dans le cours des débats. Martin, Republicain furieux, reconnut que si l'on souffroit un Roi, le dernier étoit aussi propre au Trône qu'aucun Gentilhomme de l'Angleterre. En conséquence, toutes les formes des affaires publiques prirent, au lieu du nom du Roi, celui des Gardiens des Libertés Anglicanes, et elle déclara que tous ceux qui reconnoîtroient le Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, se rendroient coupables de haute trahison.

Les Communes vouloient mettre la Princesse Elisabeth en apprentissage chez un Boutonnier; mais elle mourut de douleur de la mort de son Père. Cromvvell fit passer la mer au Duc d'Yorck, que les Communes vouloient de même mettre en apprentissage.

La Statue du Change royal fut abbatue, et il fut inscrit sur le pied d'Estal : *Exil tiranus*

Regem ultimus. Le tyran a disparu; c'est le dernier des Rois. Par ces objets sensibles ils prolongoient la terreur et l'étonnement du Peuple?

Leur cruauté ne se borna pas à la mort de Charles I; ils frappèrent aussi d'autres victimes, et la consternation des Peuples entretenoit leur obéissance.

Il seroit bien difficile de peindre l'état de confusion où se trouva l'Angleterre après la mort de Charles I; chaque Factieux formoit son plan plan particulier de réplique, et chaque Factieux vouloit, non-seulement le faire adopter par ses Concitoyens, mais même l'imposer par la force; et chacun y avoit ajusté un système de Religion qui ne portoit sur aucune tradition. Le parti des *Livellers* ou *Applanisseurs*, subdivision des *Indépendans*, insistoit sur une égale distribution de propriétés et de pouvoirs, et il rejettoit toute espèce de subordination comme de dépendance.

Les Millenaires ou *les hommes de la cinquième Monarchie*, dont l'origine m'est inconnue, demandoient que le Gouvernement lui-même fût aboli, que toutes les Puissances humaines fussent reduites en poudre, pour

préparer les voies au règne de Christ, dont ils attendoient incessamment le second avènement.

Les *Antinomians*, qui me sont aussi étranger, prétendoient que toutes les obligations de la Loi naturelle et de la morale étoient suspendus, et que les Elus, guidés par un principe intérieur plus juste et plus parfait que la nature et la morale, étoient supérieurs aux *misérables élémens*, *Besggarly éléments*, de la justice et de l'humanité. D'autres ne vouloient souffrir ni revenus, ni Pouvoirs dans aucun établissement Ecclésiastique ; d'autres étoient tellement enivrés de la Sainteté de leur caractère de Républicains, que tout ce qu'on appelle engagemens promesses, Lois, sermens, étoient presque sans aucun poids pour eux. Un autre parti vouloit abolir toutes les Lois qui composent la Jurisprudence Angloise, sous prétexte qu'elles étoient *entrelacées* avec la Monarchie. De toutes parts les liens de la Société étoient relâchés ; et même les passions déréglées se trouvoient encouragées par des principes spéculatifs.

Les Presbytériens et les Nobles, ennemis autrefois, détestoient maintenant, d'un accord commun, les fanatiques *Indépendans*,

et toutes leurs subdivisions. Ils ne formoient pas la principale partie de la Nation ; mais ils avoient usurpé le Gouvernement entier, et ils étoient soutenus par une Armée de 50 mille hommes. Mais ce corps formidable par le courage, l'enthousiasme, les succès, étoient animés d'un esprit inquiétant pour l'Assemblée, qui en avoit pris le commandement.

Les Soldats accoutumés à se livrer dans les camps à toutes sortes de chimères politiques, à toutes les idées frénétiques, en matière de Religion, étoient peudisposés à la subordination des Citoyens ; ils connoissoient seulement quelques maximes d'obéissance militaire, auxquels ils s'étoient soumis par nécessité. Le succès de ces énormes violations de la justice et des lois, les disposoit à se précipiter dans de nouveaux désordres, dont ils se promettoient la même fortune et la même impunité.

Cromvvell seul avoit de l'influence ; il savoit conserver la confiance des Soldats, même dans l'inaction. Politique et enthousiaste à une égale mesure, il employoit tous les moyens, et tous lui réussissoient. Sujet, il avoit haï la Monarchie ; Citoyen, il méprisoit la liberté. Par la ruse, le courage, une habileté surprénante à profiter des circonstances, il s'étoit

ouvert une voie sûre à l'autorité suprême.

Le Parlement étant réduit à 50 ou 60 Membres, par l'emprisonnement ou l'exclusion de ceux dont on avoit craint la résistance, admit les lâches qui eurent la bassesse de ratifier, par leur signature, ce qui s'étoit fait dans le procès inique et régicide qui venoit de terminer la vie du Roi ; mais il y en eut un très - petit nombre. Le Parlement envoya des lettres de convocations dans les lieux où il étoit assuré que le choix tomberoit sur ses partisans. Il établit un Conseil d'Etat, qui devoit rédiger les affaires avant qu'elles fussent présentées à la Cambre. En formant ce Conseil il déclara avec, hypocrisie, qu'aussi-tôt qu'il auroit établi l'ordre dans la Nation, son dessein étoit de restituer au Peuple le pouvoir qu'il reconnoissoit venir entièrement de lui.

Les Ecossois ne vouloient point de République ; ils proclamèrent le Prince de Galles Roi d'Ecosse, sous le nom de Charles II ; mais à condition qu'il observeroit *le Covenant*.

Cromvvell, à force d'intrigues, se fit nommer Gouverneur d'Irlande; et quand il apprit sa nomination, il feignit une grande surprise. (15 Mars.) L'hipocrisie lui étoit devenue habituelle.

Avant de partir pour l'Irlande, où régnoit toujours beaucoup de trouble, il voulut calmer celui de l'Angleterre, *quoique*, dit M. Hume, *les Peuples étonnés du succès de l'Armée demeurassent dans une apparente tranquilité, on appercevoit par-tout des symptômes du plus grand mécontentement. Les Anglois accoutumés à une docile administration, et incapables de dissimulation, ne pouvoient pas conformer leurs discours et leur contenance à la nécessité présente, ni professer aucun attachement pour un Gouvernement qu'ils avoient en haine.* Avant de faire publier l'Ordonnance qui abolissoit la Monarchie, le Parlement fut obligé de changer le Magistrat de Londres, et de dégrader le Lord Maire, ainsi que quelques Aldermans. L'Armée fit quelques difficultés de souscrire à un Gouvernement sans Roi ni Chambre Haute; et le Peuple, malgré les menaces contre les réfractaires, montra une si forte répugnance contre cette République qu'il n'avoit point demandée, que le Parlement crut devoir se désister de son Ordonnance.

L'esprit de fanatisme qui avoit d'abord protégé cette Assemblée, se tournoit maintenant contre elle, et les chaires retentissoient de dé-

clamations contre ce nouvel établissement.

Tout le monde vouloit être maître, et l'Assemblée vouloit tout assujétir.

Ici tout est assujéti, et l'on dit à chacun, vous êtes maître.

Chaque jour on apprenoit de nouvelles scènes de fanatisme, suites des principes dont les usurpateurs s'étoient servis. Everard, Soldat congédié, ayant prêché que le tems étoit venu où la communauté des biens devoit être renouvellée entre les fidèles; il rassembla ses partisans, et les engagea à partir avec lui pour aller prendre possession de la terre. Il fut arrêté.

L'Armée étoit infectée toute entière de cette contagion. *Les Applanisseurs*, dont les systêmes ne sont pas perdus, comme il est facile de s'en appercevoir, avoient été intimidés par l'audace de Cromvvell, mais leur secte subsistoit toujours; et comme leur doctrine étoit très-séduisante pour ceux dépourvus de possessions, elle se répandoit rapidement parmi les Soldats et les bas-Officiers. Les Soldats firent contre leurs Officiers ce qu'on leur avoit appris à faire contre le Parlement, qui avoit donné le premier l'exemple : ils dressèrent une *Remontrance* dans laquelle il étoit

dit que les Officiers supérieurs avoient autant besoin de *restauration* que le reste de l'Administration. Ils l'envoyérent par cinq *Agitateurs* au Conseil de Guerre.

Les auteurs de la remontrance furent cassés, et l'un deux, plus séditieux que les autres, fut condamné à mort; mais cet acte d'autorité donna encore plus d'activité à ce furieux esprit. Plus de mille Soldats allèrent aux funérailles de leur camarade, et firent éclater les mêmes sentimens qui avoient provoqué sa condamnation. Quatre mille s'assemblèrent, Cromvvell, aidé de deux autres Chefs, les endormirent, avec l'espérance d'un accomodement; et ils tombèrent sur eux lorsqu'ils s'y attendoient le moins. On en prit 400, dont plusieurs furent condamnés à la mort. Les autres obtinrent leur pardon, et le feu mal éteint parut alors étouffé.

Le Parlement avoit bien d'autres ennemis, même parmi ceux qui, dans la succession de tant de crimes leur avoient servi d'instrumens. La crainte des Membres étoit telle, qu'ayant été invités à un repas par la Ville qu'ils venoient de renouveller, on exigea, des Cuisiniers, le serment de ne rien servir qui n'ait été éprouvé. Juste et perpétuel châtiment des coupables.

Après cette expédition, Cromvvel partit pour aller soumettre les Royalistes en Irlande; il fut toujours victorieux.

Les Ecossois rappelèrent Charles II. Il vint au milieu d'eux, et signa des conditions qui auroient été honteuses, si elles n'avoient pas été ridicules.

1650. Les Ecossois projettoient une invasion en Angleterre; Cromvvel alla les combattre et il le repoussa. Charles fut obligé de fuir.

Cromvvell étoit extrêmement vain de ses triomphes; son ambition ne voyant plus d'obstacles, ne connu plus de frein, et le mépris du Peuple pour le Parlement secondoit ses vues.

Les Législateurs institués ainsi de leur propre autorité, n'avoient dans leurs vues, ni l'étendue ni la combinaison nécessaire pour le rôle dont ils s'étoient chargés. Ils étoient occupés de mille prétentions personnelles, et atteints d'une bigoterie qui peut tout aussi bien s'appliquer à la Philosophie qu'à la Dévotion. La Nation commençoit à craindre qu'ils ne prétendissent s'établir aux mêmes Législateurs perpétuels. Les *Jurés* leur avoient enlevé plusieurs victimes, ils créèrent à leur place une Haute Cour de Justice, où les

accusations devoient être envoyés par le Conseil d'Etat. Cette Cour étoit composée de gens absolument dévoués à ce méprisable Parlement, gens sans aveu, sans nom, sans renommée à conserver, et résolus de tout sacrifier à leur sûreté et à leur intérêt.

Après la mort du Roi, le Parlement avoit étendu, jusqu'à l'infini, les crimes de haute trahison, les *offenses verbales*, et même les *intentions* y furent comprises. Tous les tyrans se ressemblent, parce qu'ils sont tous travaillés des mêmes passions : la cruauté et la crainte, qui s'engendrent et se nourrissent l'une de l'autre. *Tibère, Louis XI, et le long Parlement* forgèrent des crimes. Les termes varient, l'esprit est le même. Lèze-Majesté sous Tibere et Louis XI, haute-trahison sous le long Parlement, et de nos jours *lèze-Nation* ; mais cette dernière expression est d'autant plus perfide qu'elle est absolument nouvelle, et par conséquent sans idée fixe. A Rome, avant les Césars, les factieux convaincus d'avoir voulu rendre Rome esclave, étoient atteint de *lèze-Majesté* de la République. Toutes les prisons du Royaume étoient remplies de Citoyens suspects au parti vainqueur, et tremblant.

Les sequestres des biens des mal-intentionnés, les compositions imposées aux Royalistes fidèles, la vente des biens de la Couronne, et d'autres objets, avoient produit des sommes immenses, mais qui ne suffisoient ni aux dépenses, ni aux deprédations du Parlement et de ses Créatures : les Créatures d'un Parlement usurpateur, despote, déprédateur, régicide enfin! Ah! malheureux Peuple, par combien d'infortunes et de larmes n'as-tu pas expié ton erreur!

Cette Haute Cour de Justice fidèle à l'esprit de son institution, condamna nombre de Royalistes de marque. Est-il cependant une tyrannie plus réelle et plus sanguinaire que celle d'un Corps *Législatif* qui détermine et les crimes et les Juges, non point d'une manière fixe et invariable, d'après quoi chacun connoissant ses devoirs, ne peut devenir criminel sans le savoir : des Juges non pour protéger les Peuples, faire exécuter les Lois, juger du moins d'après des Lois; mais pour découvrir des *coupables aujourd'hui*, *qui*, *par la même action*, *ne l'auroit pas été hier*, et décider des peines que méritent les crimes fantastiques.

En France, on a transporté, à un Tribunal

jusqu'ici inférieur, le droit de vie et de mort sur les Citoyens, poursuivis d'après des délations payées ; des délations inspirées par la cupidité des délateurs mêmes, achetés par la scélératesse de quelqu'ennemi, suscitées peut-être par le funeste esprit du système, qui fait penser à nos régénérateurs que les sanglantes Tragédies honorent une Révolution ; sollicitées par des conspirateurs réels, qui se flattent que les soupçons, les poursuites, les jugemens et l'attente de ces affreux Spectacles détourneront le Peuple du sentiment de sa misère, et de la pensée de ceux qui s'y plongent. Pour moi, je me repose plus du lendemain, ni même de l'instant qui va suivre sur mon innocence ; je me repose sur l'indifférence que tant de malheurs m'ont donné pour la vie. J'ai même peine à concevoir comment cette stoïque indifférence se concilie avec une sensibilité si universelle et si tendre. La vie ne m'est rien ; mais si ma mort pouvoit être utile à ma Patrie, à mon Roi. Ah ! j'y volerois avec transport.

Trois années se passèrent dans cet état d'oppression. Au commencement de 1653, Cromvvell s'appercevant du progrès de la jalousie du Parlement, résolut de prévenir l'effet de

sa mauvaise volonté. Il engagea les Officiers de l'armée à dresser une remontrance qui finissoit par demander la convocation d'un autre Parlement, et le Gouvernement égal et libre, promis au Peuple depuis si long-temps.

Le Parlement fut très-offensé. Cependant il n'étoit plus gâté par des flatteuses Adresses, comme dans le moment de l'illusion. Il fit une réponse extrêmement aigre.

Cromvvel comparant en lui-même le Parlement éternel aux Décemvirs, s'efforçant à rendre leur puissance permanente, se détermina à en délivrer l'Angleterre, comme le Peuple Romain en avoit délivré la République. Il arriva au Parlement le 20 Avril, au moment où l'on discutoit les moyens de remplacer les places vacantes par des nouvelles élections. Il avoit laissé à la porte 300 Soldats déterminés. Il écouta avec assez d'impatience ; et comme on alloit aller aux voix, il frappa du pied ; les Soldats entrerent. Alors il chassa tous les Membres, les accablant d'injures *individuelles* à mesure qu'ils sortoient.

Alors commença la tyrannie d'un seul, suite et conséquence de cette République mal conçue, à laquelle la Nation n'avoit

point donné son consentement et qui n'étoit qu'un réel esclavage.

RÉCAPITULATION.

Charles s'étoit efforcé d'étendre, puis de défendre sa prérogative ; les Presbitériens avoient arrêté les entreprises de la Couronne, et par leurs hypocrites affectations ils avoient fini par exciter le Peuple à la révolte.

Le Long Parlement se rendit coupable de bien plus d'usurpations qu'il n'avoit eu a en réprimer. Il leva une Armée contre son Roi, et il plongea les Peuples dans la désolation d'une guerre civile, pour soutenir les prétentions les plus injustes. Il avoit dans le cours de ses funestes succès renversés le trône. A peine étoit-il devenu redoutable, que les *Indépendans*, aussi ambitieux et plus puissans, expulsant le parti Presbitérien, firent mourir le Roi, anéantissant la Monarchie, détruisirent la Chambre Haute, créèrent des Cours de Justice qui leur étoient vendues. Les Indépendans, parmi leurs vains songes d'égalité, étoient opprimés par leurs domestiques, qui faisoient usage de leurs principes. Une fu-

neste expérience prouva aux Anglois, comme les exemples anciens l'avoient appris, qu'une violence contraire aux Lois, de quelque prétexte qu'elle puisse se couvrir, et quelque but qu'elle se propose, doit infailliblement aboutir au Gouvernement arbitraire et despotique d'un seul.

RÉFLEXIONS

SUR

CATILINA

ET SA CONJURATION.

Ce scélérat insupportable aux Dieux, aux hommes, à lui-même, ne pouvoit faire taire le cri de sa conscience qui l'épouventoit nuit et jour; sa couleur étoit livide, ses yeux égarés, sa démarche inégale, son visage, son maintien, tout peignoit les fureurs et le trouble de son ame. Au premier bruit qui se répandit de la conspiration, Catilina il disoit : *Si l'on allume un incendie contre moi, je l'éteindrai, non avec de l'eau, mais avec la ruine.*

Dans une Ville si grande et si corrompue, Catilina rassembla sans peine une troupe nombreuse de gens débordés et scélérats dont il se fit un cortège ; tous ceux que l'indigence, le crime, ou le remord du crime bourreloient, furent admis dans sa plus intime confidence. La populace de Rome étoit extrê-

mement pervertie; et d'ailleurs, dit Cicéron, dans une Ville inondée d'un si grand nombre d'Habitans, combien n'y en a-t-il pas qui, dans l'attente du supplice dû à leurs crimes, ne soupirent qu'après une Révolution, ne se repaissent que de projets de fureur que leur inspire la dépravation de leur esprit? Combien y en a-t-il qui, dans l'embarras de leurs affaires domestiques, n'ont de ressources, pour éviter leur ruine prochaine, que celle de l'Etat. Je vais, Romains, vous expliquer qu'elles sont les différentes sortes de gens qui composent cette conjuration: les premiers sont les gens qui, au milieu de leur faste, gémissent tous les jours sous le poid de leurs dettes.

Dans la seconde classe, sont ceux qui, avec des dettes prodigieuses, ont encore une prodigieuse ambition. Ils voudroient dominer, et comme ils ne le pourroient pas dans le calme, ils souhaitent et excitent un orage.

Après vient un mélange confus de toutes sortes de gens, soit de la Ville ou de la Campagne, que leur paresse, leur mauvaise conduite, entraînent dans le trouble dont ils espèrent profiter. Ensuite les paricides, les assassins, tous les scélérats de profession, et enfin les favoris de Catilina.

Cicéron avoit besoin de parler de *parricides* ; car il y avoit de fils de famille, qui étoient entrés dans la conjuration, et qui avoient pris la charge d'égorger leurs pères pendant l'incendie.

L'ennemi n'étoit pas, comme aux tems des guerres puniques, seulement sur les rives de l'Anion, " il étoit, dit Cicéron, dans la Ville, dans la place publique; et ce qui est horrible à penser, dans le sanctuaire de la République, dans le Sénat même. ,,

Cicéron peignant aux Romains les conséquences terribles des troubles intérieurs excités par les ambitieux et les méchans, leur disoit : ,, Aujourd'hui le trésor est épuisé, les Fermiers ne peuvent faire payer les impôts ; l'Autorité des Magistrats est compté pour rien ; la division règne parmi les ordres; les suffrages sont toujours vendus long-tems d'avance; la corruption des Juges est publique ,,.

A la suite de tant d'agitation, de projets criminels, de malheurs affreux, César et Pompée ont fait combattre les unes, contre les autres, les Légions Romaines. César fut assassiné par des Conjurés qui espéroient sauver la Patrie ; mais Rome tomba au pouvoir d'Auguste. Elle n'étoit plus libre; mais fatiguée

de tant de cruelles secousses, elle respiroit et se trouvoit heureuse. Tibère succéda à Auguste : dès-lors les Romains eurent le loisir de réfléchir sur les principes de leurs maux, de leurs maux alors sans remèdes: Aussi-tôt que les Romains cessèrent d'être vertueux, aussi-tôt qu'ils s'abandonnèrent au luxe et aux voluptés, ils cessèrent d'être dignes de la Liberté; et une foule de tyrans s'élevèrent au milieu d'eux tous, excités par le desir de les asservir. S'ils avoient su que sans des mœurs sévères et pures, une République ne peut se soutenir, ils auroient réformé leurs mœurs, fait des Loix somptuaires, créé des prix pour la vertu, et peut-être auroient-ils épargné au monde tant de crimes, aux humains tant de malheurs.

Ici, c'est au moment ou tous les liens de la Société sont relâchés, c'est au moment ou nous sommes arrivés au comble de la dépravation, où la France est énervée par une paix de vingt-sept ans, (car je n'appelle pas une guerre, l'expédition de l'Amérique). C'est au moment où nous sommes épuisés de luxe, qu'on prétend établir une République! Considérez les Suisses, et voyez quel rapport votre situation avoit avec la leur.

Ils étoient opprimés d'une manière qui crioit vengeance, par la Maison d'Autriche, non pas leur Souverain, mais leur Vainqueur ; ils secouoient un joug odieux et cruel ; ils étoient unis par les mêmes sentimens, conduits par les mêmes passions ; ils ont acheté leur liberté de leur sang, du sang de leurs tyrans, et enfin, ils avoient juré de vaincre ou de périr.

Pour nous, nous avons abattu la Puissance Royale, au moment de toute notre Histoire ou la Puissance Royale s'oublioit le plus elle-même ; nous avons anéanti la Noblesse, au moment de toute notre Histoire encore où la Noblesse étoit le plus confondue avec les autres Citoyens, où elle pensoit le moins à ses titres, à ses droits, et elle sacrifioit même tout ce qui, étant onéreux aux autres, étoit injuste : nous dépouillons le Clergé de ses biens, nous l'avilissons aux yeux de la populace, nous excitons notre superbe couroux contre l'intolérance de la Religion, lorsque jamais la Religion ne fut plus tolérante, et ses Ministres moins puissans sur l'opinion. Dans le transport de ces nobles exploits, des louanges déplorables retentissent chaque jour dans ce Sanctuaire auguste, d'où

émanent les Loix qui vont gouverner les François. Quelque fois en lisant les préambules des Adresses, les préambules des Journalistes, je crois avoir perdu la mémoire, et je cherche attentivement quels faits j'ai oubliés, quelle victoire remportée, quel allié secouru, quel avantage obtenu sur nos voisins pour le Commerce, l'Agriculture. etc. Je vois un Roi, adoré de ses Sujets, dans les fers; je vois le Commerce ruiné, des Colonies perdues, la Marine détruite, l'Armée découragée, dissipée tout-à-l'heure peut-être; une Milice immense sans Chef unique, et je dirois volontiers sans choix; des Ministres sans aucune considération; la misère universelle; l'Anarchie par-tout, et l'esprit public n'étant plus qu'un esprit de licence et de destruction. Voilà nos maux présens, que les Chefs appellent nos conquêtes et leurs travaux; mais nos maux à venir, qui peut les calculer, si les François n'ouvrent enfin les yeux, et ne s'employent tous à sauver la Patrie d'une perte inévitable. Quels progrès a fait l'Anarchie depuis que les Conspirateurs contre l'Etat on soulevé les Peuples, corrompu les Troupes, honoré la désertion, avili toute Autorité réprimante; depuis qu'ils ont appellé

la justice une oppression, la juste défense des Citoyens attaqués, une cruauté coupable, depuis qu'ils ont traité les Brigands comme des Citoyens ! etc. etc. Eh ! il y a un an que nous nous flattions encore! nous nous flattions, malgré la honte et la surprise, de voir au rang de nos Législateurs tels et tels ; mais tant d'autres avoient notre confiance! Songez, François, que chaque jour il devient, je ne dis pas plus dangereux, le courage naît des risques mêmes, mais plus difficile de vous éclairer de toutes parts ; on vous environne de mensonges, d'illusions ; on colore vos fers tant qu'on y travaille, et l'on y travaillera long-tems encore ; songez que ce sont ceux qui font les Lois, qui décident de leur autorité personnelle et collective, qu'ils commandent à tous, qu'ils s'arrogent tous les pouvoirs ; qu'ils posent eux-mêmes les principes sur lesquels ils établisent leur droits illimités, et que chaque nouvel intérêt leur fournit un nouveau principe dont la conséquence est uniforme : votre soumission et leur empire.

F I N.